Publié le 15 septembre 2014. Dernière modification : 23 avril 2025. www.entreprises-coloniales.fr

INDOCHINE FILMS & CINÉMAS (IFEC), Saïgon

Joseph GUYOT DE LA POMMERAYE
(Alexandrie, 1877-Marseille, 1958)
fondateur de la maison de la Pommeraye et Cie
(éclairage et chauffage par l'acétylène, fournitures pour le cinéma),
puis de l'Indochine films et cinémas

Fils d'Achille Guyot de la Pommeraye et de Marguerite Thérèse Charge. Marié, en 1908, avec Lucie Hesse (1882-1916) — d'où Roger (en religion), Noëlette et Noëlie —, remarié en 1919 avec Cécile Générat (1886-1948).

> Diplôme de l'École supérieure de commerce de Marseille. Arrivé en Indochine en 1903. Concessionnaire de l'éclairage à l'acétylène de Hanoï (1905) Conseiller municipal de Hanoï.

Administrateur délégué, puis vice-président de la Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient.

Administrateur délégué de la Société d'Honguan.

Membre de l'Association, puis du Syndicat des planteurs de caoutchouc. Chevalier de la Légion d'honneur (1922).

Président de la Chambre de commerce de Saïgon (1923-1926),

son délégué au conseil colonial

et à la présidence du Port de commerce.

Membre du conseil des directeurs de la Caisse d'épargne de Saïgon (1925) Copropriétaire du *Courrier saïgonnais* (1924).

Président de la Société d'études pour la construction d'hôtels en Indochine, puis de la Société des grands hôtels indochinois (1923-1930).

Administrateur des Ateliers et chantiers réunis d'Indochine (CARIC).

Il demande la tête du gouverneur Varenne (1926).

Administrateur de la Société urbaine foncière indochinoise.

Obtient une concession de 9.995 ha. à Djiring avec Gabriel Larue (1929).

Co-fondateur de la Compagnie franco-indochinoise de radiophonie (1929) Administrateur de la Banque régionale et coloniale à Marseille (1929),

de la Société franco-indochinoise de publicité et d'édition (jan. 1930)

et de la Société commerciale Wm G. Hale & Cie (mai 1930)

Membre de la chambre de commerce de Hanoï. Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 16 août 1922).

ANTÉCÉDENTS de la POMMERAYE & Cie

Hanoï (Annuaire général de l'Indochine française, 1906, p. 731)

18, route du Grand-Bouddha. JOUSSERAND, employé de commerce.

Chronique de Haïphong

Conseil municipal de Haïphong Session de novembre. Séance du 5 décembre 1906 (suite et fin). (L'Avenir du Tonkin, 8 décembre 1906)

14. Communication d'une demande présentée par M. de la Pommeraye pour concession de la publicité en ville. — Le Résident Maire donne lecture d'une lettre de M. de la Pommeraye demandant la concession de la publicité sur les bâtiments municipaux. En échange de cette concession, il assurerait gratuitement la pose des affiches officielles de la Ville et entretiendrait la peinture de tous les édifices publics (vespasiennes, etc) en donnant au moins une couche nouvelle tous les ans, bases sur lesquelles il a passé un marché avec la ville de Hanoï pour une période de cinq ans. Il propose, de plus, d'installer au théâtre un rideau-réclame. Il ferait cette installation gratuitement, et le rideau, après deux saisons théâtrales, deviendrait la propriété de la ville qui en concèderait la publicité par appel d'offres. Dans le cas d'acceptation de la part du conseil, M. la Pommeraye demande qu'au cahier des charges imposé au directeur des théâtres figure une clause obligeant à baisser le dit rideau entre les entr'actes, comme cela se passe en France.

Avant d'accepter la proposition de M. de la Pommeraye, un conseiller demande s'il s'agit d'un rideau de fer, mais M. Lyard fait remarquer que cela est impossible vu le prix auguel reviendrait cette installation pour M. de la Pommeraye.

Le conseil accepte la proposition relative au rideau-réclame, mais réserve la première proposition relative à la concession de la publicité en ville, désirant, avant de la trancher, demander à M. de la Pommeraye à quel prix il ferait l'affichage pour le compte des commerçante sur les bâtiments municipaux.

Hanoï (*Annuaire général de l'Indochine française*, 1908, p. 697)

2, cité Jauréguiberry Jousserand, négociant.		
---	--	--

Henri GRAND-DUFAY (1858-1940) président des Comptoirs Dufay et Gigandet, de Marseille

Chevalier de la Légion d'honneur du 17 juillet 1908 : « commanditaire de la maison La Pommeraye et Cie, à Hanoï, par l'intermédiaire de laquelle il approvisionne de carbure de calcium français toute l'Indochine. »

(Annuaire général de l'Indochine française, 1910, p. 216)
Cinématographe
J. DE LA POMMERAYE et Cie
Hanoï-Saïgon
Appareils — films — accessoires
Ventes et locations

Hanoï (Annuaire général de l'Indochine française, 1911 p. 365)

DE LA POMMERAYE et Cie Commissionnaires 33, boulevard Henri-Rivière MM. JOUSSERAND, directeur ; THIBAULT ¹.

> HANOÏ (*L'Avenir du Tonkin*, 17 mai 1913)

Fiançailles. — Nous apprenons avec le plus grand plaisir les fiançailles du M. Alexandre-François Thibault, de la maison de la Pommeraye et Cie, avec une de nos gracieuses concitoyennes, M^{lle} Louise Berger-Dupont.

Nous adressons aux jeunes fiancés, si sympathiquement connus ici, avec tous nos compliments, nos meilleurs souhaits de bonheur.

HANOÏ

Mariage. — Ce matin à 10 heures, a eu lieu le mariage de M. Alexandre Thibault avec la toute gracieuse M^{lle} Louise Berger.

(L'Avenir du Tonkin, 20 octobre 1913)

¹ Alexandre François Thibault : fondateur de la maison Indophono, puis de la fabrique de pétards de Binh-da. Voir encadré.

Annuaire général de l'Indochine française, 1916, p. 51 : DE LA POMMERAYE, JOUSSERAND et Cie Fournitures pour cinématographes 33, boulevard Henri-Rivière.
MM. A.-G. JOUSSERAND, associé, gérant ; THIBAULT.

Annuaire général de l'Indochine française, 1922, p. 55 : DE LA POMMERAYE, JOUSSERAND et Cie Fournitures pour cinématographes 33, boulevard Henri-Rivière.
MM. A. THIBAULT, fondé de pouvoirs.

Annuaire général de l'Indochine française, 1922, p. 55 : DE LA POMMERAYE et Cie Eclairage et chauffage par l'acétylène 33, boulevard Henri-Rivière.
M. A. THIBAULT, fondé de pouvoirs

LÉGION D'HONNEUR Ministère des colonies (Journal officiel de la République française, 16 août 1922).

Chevaliers

Guyot de la Pommeraye (Joseph Marie Henry, directeur de la Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient [SOAEO] ; 5 ans de services militaires, 4 campagnes de guerre. Titres exceptionnels : depuis dix-neuf ans en Indo-Chine. Successivement conseiller municipal de Hanoï, membre, puis vice-président de la chambre de commerce de Saïgon, délégué au conseil colonial de Cochinchine, juge consulaire du tribunal de commerce de Saïgon, conseiller colonial. Un bel exemple de colon courageux, entreprenant, apportant dans la création de forces nouvelles une belle énergie et une grande ténacité. Est le promoteur et le créateur des industries chimiques en Indo-Chine. Excellent ouvrier de l'expansion économique française.

FOIRE DE HANOÏ (*L'Écho annamite*, 24 février 1923)

Publicité et propagande

Au point de vue de la propagande, nous devons également signaler la présence à Hanoï d'un preneur de vues cinématographique envoyé spécialement par la maison de la Pommeraye, et dont les films seront reproduits dans le monde entier du fait de leur insertion dans « Pathé Journal » et « Gaumont-Actualités ».

Et cependant nous n'avons dépensé, au titre de notre publicité et propagande, que la somme relativement faible de 3.160 p. 88, tant en affiches qu'en brochures diverses, cartes postales, réclames et articles dans les journaux de la Colonie et d'Extrême-Orient, etc.

Une intéressante initiative (L'Écho annamite, 19 juin 1923)

Le cinéma jouit d'une vogue croissante en Indochine. Mais les Annamites se sont contentés jusqu'ici du rôle de spectateurs. Voici que, grâce à l'initiative d'un des leurs, un certain nombre d'entre eux vont prendre part, en qualité d'acteurs, à la confection d'un de ces films qui les amusent ou les émeuvent.

On connaît le francisant distingué qu'est M. Nguyên-van-Vinh, directeur de la gazette tonkinoise le *Trung-Bac-Tàn-Van* ².

Notre sympathique confrère a traduit deux chefs-d'œuvre de Molière, le *Malade imaginaire* et le *Bourgeois gentilhomme*. Jouées à Hanoï par des amateurs annamites, ces deux pièces ont remporté un vif succès, auquel, à l'exemple de Molière lui-même, M. Vinh contribua également comme acteur.

Après avoir fait goûter à ses compatriotes le génie immortel et si profondément humain du glus grand auteur comique français, M. Nguyên-van-Vinh conçoit maintenant l'ambition de présenter au grand public français et à la clientèle mondiale du cinéma le chef-d'œuvre de la littérature annamite qu'est le poème de *Kim-van-Kiêu*, en se servant du truchement de l'art muet.

C'est là, on en conviendra, une tentative aussi originale qu'intéressante. L'idée en est venue à M. Nguyen-van-Vinh au cours d'une visite au studio aménagé, pour la prise des films, à Hanoï, rue de la Sapèquerie, par MM. Famechon et Thierry. Comme M. Famechon lui demandait son avis sur ce qu'on pouvait faire en ce pays, au point de vue cinématographique, il lui montra une traduction en français du *Kim-van-Kiêu* qu'il avait sur lui.

M. Famechon feuilleta le manuscrit. Il fut captivé dès les premières pages et, abandonnant son travail, se mit à s'occuper avec enthousiasme de l'adaptation cinématographique de l'œuvre de Nguyên-Du.

M. Thierry, associé de M. Famechon, qui fit partie d'une troupe théâtrale arrivée dans la colonie il y a guelques années, tira du manuscrit un scénario.

À l'heure actuelle, tout est prêt pour la prise du film. Il ne manque que les acteurs. Pour en trouver, M. Nguyên-van-Vinh fait appel à la bonne volonté — qui sera d'ailleurs généreusement rétribuée, s'ils le désirent — des Annamites en général et des artistes amateurs qui ont joué le *Malade imaginaire* et le *Bourgeois gentilhomme* en particulier.

Pour attirer ses compatriotes à l'art nouveau, M. Vinh fait valoir d'excellentes raisons. D'abord, au point de vue sentimental, il est évident que le film tiré du *Kim-van-Kiêu* révélera au monde, qui les ignore encore, la civilisation et la littérature annamites. Qui sait ? Il se rencontrera peut-être parmi les futurs acteurs de cinéma annamites, un homme de talent qui fera honneur à sa race.

À défaut d'un Pasteur ou d'un Curie, tâchons d'avoir au moins un Charlie Chaplin.

Rapprocher le nom d'un savant de celui d'un comédien de l'écran, cela semble au premier abord une mauvaise plaisanterie, voire un sacrilège. Mais l'étonnement cessera quand on saura que pour les foules qui affluent de plus en plus au cinéma, le nom de Chaplin est sans conteste beaucoup plus populaire que celui de l'inventeur du radium. Lorsque, l'année dernière, Chaplin fit un voyage d'agrément en Europe, il fut reçu partout du public un accueil qu'eussent envié des rois.

Mais la popularité n'est, somme toute, que du bruit ; les acteurs de cinéma de renom monnayent grassement leur talent : les meilleurs d'entre eux touchent des cachets fabuleux. Les « stars » américaines sont particulièrement gâtées. Outre Charlie

² *Trung-Bac-Tàn-Van* : premier quotidien annamite créé en 1913 par Nguyên van Vinh, premier collaborateur indigène de F.H. Schneider.

Chaplin, qui est hors de pair, on compte une brillante pléiade : Pearl White, Mary Pickford, Douglas Fairbanks, William Hart, etc.

Les Français, les Italiens, les Allemands, les Suédois et les Danois ont conquis droit de cité dans le monde cinématographique. Le Japonais Hayakawa y occupe un rang honorable.

L'exemple du Japon, un peuple jaune comme nous, doit nous décider. Pour le moment, et pour nous en tenir au film du *Kim-van-Kiêu*, nous n'attendons pas la révélation d'un Hayakawa parmi nos compatriotes.

En effet, le principal rôle est celui de l'héroïne, Thuy-Kiêu, qui doit être incarnée par une jeune femme ou une jeune fille.

Il faut avouer qu'il n'est pas facile de dénicher cet oiseau rare. D'ordinaire timides, les femmes et, à plus forte raison, les jeunes filles annamites éprouvent une extrême répugnance à se montrer en public ; elles s'effarouchent dès qu'elles se sentent regardées.

Celui qui entreprendra d'apprendre aux actrices recrutées parmi elles à articuler leurs rôles et à gesticuler de façon naturelle et vivante devant l'objectif, aura à dépenser des trésors de persuasion et de patience.

Cette difficulté, due à la timidité des femmes et jeunes filles annamites, n'est pas la seule qu'il faille surmonter ; il en est encore d'autres, dont la moindre n'est pas le choix des figures « photogéniques », c'est-à-dire celles dont les traits sont embellis par la photographie. Celle à qui reviendra le périlleux honneur de faire vivre sur l'écran la touchante héroïne du poème de Nguyen-Du a donc à réunir un ensemble de qualités physiques et morales qu'on ne rencontre pas très souvent chez les Annamites.

La distribution comprendra une trentaine de rôles; mais celui de Thuy-Kiêu est le plus chargé.

L'interprète sera presque constamment en scène; elle aura à traduire par le visage et les gestes toute la gamme des sentiments humains. Tâche difficile, mais qui, par ses difficultés mêmes, rend la tentative singulièrement séduisante.

Nous félicitons MM. Famechon, Thierry et Nguyên-van Vinh d'avoir conçu un projet dont nous suivons la réalisation avec le plus vif intérêt.

L'ÉCHO ANNAMITE.

Un beau film indochinois (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 30 septembre 1923)

Nous avons admiré au Cinéma Pathé [de Hanoï] un magnifique film d'actualité tonkinoise, pris par l'« Indochine films » sous la direction de M. Famechon.

Nous avions toujours entendu dire que si les films faits par l'administration n'étaient pas fameux cela tenait au climat. Il est vrai que le beau film des *Ruines d'Angkor visitées par le maréchal Joffre* prouvait qu'on pouvait faire, au Cambodge du moins, au moins aussi bien qu'en France. Seulement, il faut dire que, pour cette occasion, on avait fait venir, moyennant 25.000 fr., un opérateur de France, de la maison Pathé. Malheureusement, ce film a été, jusqu'ici, réservé à la Cour. Louis XIV ne s'opposait pas à ce que les pièces écrites par Racine ou Molière pour la Cour fussent jouées aussi à la ville; mais Louis XIV était un démagogue. Espérons que M. Merlin, quitte à encourir le même reproche, permettra au grand public indochinois de voir ce film qui, depuis deux ans, a été plusieurs fois montré à la Cour.

Pour en revenir au film de M. Famechon, disons qu'il est très supérieur à la moyenne des films d'actualité d'Europe ; c'est, en même temps, un film d'art. Il nous met en présence des diverses phases d'une inondation avec sa digue rompue, le flot qui s'y précipite en tourbillons, les villages inondés et les villageois sauvant ce qu'ils peuvent et

campant sur les points qui émergent, la ligne de chemin de fer transformée en cascade avec ses rails repousses par les eaux, les équipes de travailleurs, le transbordement des trains, etc. C'est un film poignant et qui aura en France un énorme succès.

S.A., 26 octobre 1923. Fusion de « de la POMMERAYE & Cie » FRASSETO & SICÉ et MESSNER

Tournoi sportif au bénéfice des inondés du Tonkin (L'Avenir du Tonkin, 15 novembre 1923)

Nous sommes autorisés à annoncer que l'aimable opérateur de la maison Pathé frères, M. Famechon, viendra filmer quelques scènes du tournoi et fera à nos preux l'honneur de son écran.

Au Tamdao (*L'Éveil économique de l'Indochine,* 24 février 1924)

[...] M. Ducamp dit avec juste raison : il est inadmissible que le gouvernement, ... qui accorde 45.000 \$ de subvention annuelle à M. de la Pommeraye pour son entreprise de prise de vues cinématographique, ... ne puisse pas trouver 15.000 \$ pour aider le protectorat à achever l'hôtel et à en porter le nombre de chambres de 42 à 58 [...]

UN BEL EFFORT INDOCHINOIS (L'Avenir du Tonkin, 7 mars 1924)

Dans quelques jours va passer à l'écran à Hanoï, l'adaptation d'une légende populaire chez les Annamites : Kim-vân-Kiêu.

Ce film indochinois, le premier sortant du laboratoire hanoïen de l'Indochine Films Cinémas, a ceci de particulier et de complètement inédit, que le poème, les acteurs, les costumes et les décors sont annamite, que les quinze cents mètres de pellicule qui passeront sous les yeux charmés du spectateur représentent des scènes prises en plein air, dans la campagne tonkinoise, sans trucage de studio, sans lumière électrique, sans article [sic : artiste ?] de métier. La réalisation n'en était que plus difficile sous notre ciel à mauvais jour et incomparablement moins favorable que le ciel bleu de la Côte d'Azur par exemple Malgré ce manque de commodité, la nouvelle firme a réalisé dans des décors naturels, dont les Indochinois n'apprécieront peut être pas toute la beauté, parce que les ayant tous le jours sous les yeux, des vues d'une vérité cependant prenante.

Mais combien d'autres difficultés ont été vaincues il fallait trouver des interprètes pour nous faire revivre la passionnante légende sino-annamite. On s'adressa à des amateurs qui ne donnèrent pas satisfaction. On s'adressa à des jeunes filles, à des femmes indigènes qui ne prirent pas leur rôle au sérieux et disparurent à la seconde

séance. — On s'adressa enfin à la troupe théâtrale du théâtre Quang-Lac d'Hanoï. Tout d'abord, les artistes ne comprirent pas, réfractaires à cette nouveauté. Aucun d'eux ne parlait le français et tous souriaient, incrédules, à la traduction de l'interprète. Puis il y eut des empêchements d'ordre intérieur ; heures impératives des représentations au théâtre, longs déplacements, transport du personnel et des costumes, etc. Lorsque ces obstacles furent écartés, Il fallut apprendre aux interprètes à traduire les sentiments des personnages, les gestes, les attitudes et surtout à s'extérioriser. Tous ignoraient l'équitation. La plupart n'ayant jamais vu la mer eurent bien des difficultés à « jouer » sur les sampans ; d'autres ne pouvaient admettre qu'on incendiât volontairement une pagode et l'hé-

[ligne illisible]

qu'on lui proposa de se noyer, n'étant pas entraînée pour ce genre de sport.

Malgré mille difficultés, l'œuvre se poursuivit et, avec cette aptitude particulière de l'Annamite de s'adapter aux circonstances, bien des obstacles furent aplanis et l'on trouvera, au cours de ce long roman d'amour et d'aventures, des jeux scéniques révélant de véritables artistes. Il y a une femme à sa toilette feignant d'ignorer qu'elle est trompée, qui a des jeux de physionomie que souhaiteraient nomme de stars, un plaignant auquel le mandarin ne donne pas satisfaction qui traduit son mépris pour le juge par une mimique qui est tout simplement admirable. Il est vrai que pour obtenir certaines attitudes, il fallait recommencer la scène jusqu'à quinze fois. r

Mais quantité de scènes seraient à citer et la place m'étant mesurée, je n'ai pas l'intention de vous raconter Kim-Vân-Kiêu dont la réalisation a nécessité un travail de huit mois contrarié souvent par la pluie, la brume, les inondations, etc., et qui produira non seulement ici mais en Europe et dans le monde entier une profonde impression.

Sans doute, Kim-Vân-Kiêu, légende la plus populaire d'Annam n'a pas coûté pour sa transposition au cinéma cinquante millions de francs comme le grandissime film italien *Quo vadis*, mais toutes proportions gardées, Kim-Vân-Kiêu produira sur les Asiatiques une impression plus forte que ne le fit *Quo vadis* sur les Latins car c'est du cinéma d'art franco-asiatique et non du bluff américain à truquages, cambriolages, courses et poursuites...

Et j'étonnerai beaucoup d'Hanoïens en leur disant que le laboratoire modèle organisé avec les tous derniers perfectionnements, en tous points semblables à ceux de la Métropole le plus dernier cri, se trouve en plein centre, quartier des banques, des hôtels et des garages. Elle comprend le laboratoire proprement dit, avec ses cuves et accessoires, les salles de lavage, séchage, tirage et dessin, appareils d'étude et de projection, etc. Il apparaît d'ores et déjà que c'est trop petit, et les travaux d'agrandissement sont en cours. Il est à craindre qu'après ces travaux d'agrandissement, il en soit de l'usine cinématographique comme de tout dans ce Tonkin à développement rapide et indéfini, il est a craindre, dis-je, que ce ne soit encore trop petit. Voir écoles, routes, ponts, canaux, etc. On a beau faire plus grand, c'est toujours insuffisant quelques semaines plus tard.

Il s'agit ici d'un laboratoire complètement outillé, qui, en plus des grands scénari, poétiques, historiques ou romanesques, exécute des films documentaires et de propagande. La « Foire de Hanoï », les « Dernières Inondations» passent actuellement au Pathé Journal, qui tire à cinquante copies roulant pendant cinquante à soixante semaines dans le monde entier. Tous les gouvernements luttent dans la propagande cinématographique. Les Américains et les Boches y excellent. M. le gouverneur général Merlin s'est de suite rendu compte de l'importance de la propagande indochinoise et du parti qu'on en devait tirer au point de vue économique. Le gouvernement a fait le meilleur accueil à l'Indochine Films, créé par MM. de La Pommeraye, Frasseto, Sicé et Cie en vue d'une entente pratique et productive, c'est-à-dire, laissant toute son activité et son initiative à la jeune firme et réservant la critique et l'acceptation aux services économiques.

De suite, la firme s'est assurée le concours de compétences pour la présentation de films documentaires indochinois, car c'est surtout dans cet ordre d'idées que le rôle du laboratoire indochinois sera efficace. D'autres films seront tournés à titre privé, et soumis par conséquent à tous les aléas et à tous les risques des entreprises particulières.

L'Indochine Films s'étant assuré le concours des principales maisons françaises (Pathé, Gaumont, etc.), l'administration a donc tout intérêt à traiter avec une organisation possédant d'aussi puissants moyens de diffusion.

Kim-Vân-Kiêu, premier film *entièrement indochinois*, n'a été tourné d'abord que pour montrer au public mondial, ce à quoi on est arrivé à Hanoï en moins d'un an. Ceux qui auront le plaisir de voir ce film seront surpris de l'originalité et de la perfection de cette première production, qui, par de nombreux côtes, laisse loin derrière elle, et dès ses débuts, l'envahissant film américain.

Nous nous mésestimons pendant que les étrangers s'estiment trop. Et si la prodigieuse richesse de l'Indochine est si peu connue du grand public, c'est de noire faute. Nul moyen pratique de la faire connaître et de la rendre populaire, n'est plus simple et plus efficace que le cinéma. « L'Indochine au travail » ; « Les exploitations minières au Tonkin » ; Les Industries annamites » ; « Les textiles en Indochine », etc. ... et cent autres scenari dans cet ordre d'idées sont encore à faire. Avec Angkor, les tombeaux des empereurs d'Annam, la baie d'Along [...] avec la vie intime des races montagnardes, nous avons de l'original ou de l'inédit et si nous voulons du comique...nos Nguyên, nos Pham et nos Luongs nous en fourniront autant que nous le voudrons..

Lorsqu'une firme cinématographique veut vivre de son industrie, elle doit, avant d'avoir terminé un film, envisager la réalisation d'un autre. L'Indochine Films est outillé à cet effet et part vers le succès. Entièrement monté en quelques mois, elle est déjà en mesure d'éditer des films similaires à ceux de Pathé ou de Gaumont. Ces films iront à leur tour alimenter les salles de spectacle de France et de l'étranger.

L'animateur et le réalisateur de cette œuvre est M. Famechon, directeur de la firme, un spécialiste du film, qui est allé tourné les fauves en plein désert abyssin, où il accompagnait la mission Charles Michel-Cote, après avoir eu l'honneur de voir les Boches lui « tourner » les talons en Flandre et en Artois. En plus de sa technique professionnelle, les spectateurs apprécieront sa façon de concréter [sic] le texte en trois langues (français, quôc-ngu et chinois), d'une façon claire et élégante. Il y avait là une infinité de problèmes délicats qui ont été résolus, de la manière la plus artistique. Il a su grouper au tour de lui une élite de dessinateurs et d'ouvriers d'art indigène et trouver auprès de nombreuses personnalités, dont M. Hieroltz*, le distingué directeur de l'École des Arts Appliqués, un appui lui assurant une documentation et une reconstitution irréprochable.

Indigènes et Européens ne regretteront pas leur dérangement en allant voir Kim-Vân-Kiêu, avant qu'il ne parte pour faire le tour de l'Extrême-Orient et le tour du monde. À Paris, comme à Hanoï, on ne pourra qu'applaudir à cette œuvre de collaboration franco-annamite, d'après le texte annamite, jouée par des Annamites, en des costumes remarquablement somptueux, dans un cadre qui charmera les plus sceptiques!

L. BONNAFONT

HANOÏ KIM-VAN-Kiêu À L'ÉCRAN (L'Écho annamite, 24 mars 1924)

Nous lisons dans le Courrier d'Haïphong l'intéressante information suivante :

Hier vendredi à 16 h. 30 a eu lieu au Cinéma Palace*, la première représentation officielle sur invitation, de *Kim-van-Kiêu*, le premier film indochinois réalisé par la Société « Indochine films », filiale de la maison de la Pommeraye.

Un public de choix, où on remarquait tous les chefs de services des administrations, les généraux présents à Hanoï, ainsi que la plupart des notabilités de la ville, avait tenu à assister à cette séance, qui marque une étape dans la production cinématographique indochinoise.

Kim-van-Kiêu est une vieille légende, un conte populaire annamite parfaitement choisi comme type, pour des films destinés, après avoir réjoui le public de la colonie, à affronter le grand public métropolitain, et à y parachever l'œuvre de propagande coloniale à l'ordre du jour en France actuellement. C'est l'histoire de la vie de Kiêu, jeune fille annamite vivant dans la douce paix familiale et le culte des ancêtres. Un jour, elle fait la rencontre de Kim, et celui-ci se met à l'aimer ; alors ce sont les jours heureux des serments éternels. Puis le malheur arrivé, Kiêu, pour sauver les siens, obligés de payer une forte somme qu'ils n'ont pas au mandarin rapace, se sacrifie et est vendue à un riche marchand qui l'oblige à des travaux infâmes. Kiêu est enlevé un soir, par le fils d'un riche notable, mais après quelques temps, le père de celui-ci la fait chasser, et la première femme du jeune homme, jalouse, après avoir fait incendier la demeure de l'époux infidèle, et enlever Kiêu, en fait sa domestique. Kiêu s'échappe encore, et devient la femme d'un puissant guerrier qui fait châtier tous ses persécuteurs, mais meurt peu après dans une embuscade. Kiêu, désespérée, va se jeter dans le fleuve où l'appelle la vision de ses pareilles, et est sauvée par une bonzesse. Kiêu a compris, et désormais, elle finira sa vie à la pagode, dans le calme et la paix du cœur.

Tout ceci se passe dans l'atmosphère ensoleillée du Tonkin, dans les nuits, bleutées parmi l'attrayante végétation des jardins, les rizières tranquilles, et la mer ou s'éloignent des jonques. Les intérieurs sont d'une grande beauté, et les costumes d'une riche exactitude. Les scènes sont variées ; l'action — d'une belle douceur qui plaît, ou tragique — n'est jamais forcée, pas de longueurs qui fatiguent, pas de répétitions importunes, tout y est à point. Les artistes sont surprenants de vérité d'expression, on est étonné de les voir si habiles, dans un art si nouveau et si différent pour eux ; ils se meuvent aisément, sans hésitation ni excès et les impressions sont fortes.

C'est tout à l'honneur de MM. Famechon et Thierry, promoteurs et réalisateurs de l'œuvre, entourés de collaborateurs avertis. Le travail a été considérable ; il a fallu trouver, créer, adapter, recommencer maintes fois, avec des moyens encore réduits, loin de tous les secours des studios modernes des grandes firmes mondiales, et le résultat est une production qui égale en puissance et en originalité les plus beaux films français et étrangers. C'est en même temps qu'un des meilleurs moyens de propagande coloniale, une preuve vivante des ressources et de l'activité de l'Indochine.

Les fonctionnaires commerçants (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 27 juillet 1924)

M. L., commerçant à Hanoï, avait prié M. Massol, négociant en location de films pour cinémas à Saïgon, de lui louer des films pour son établissement (MM. De la Pommeraye et Cie, propriétaires des deux cinémas de Hanoï, ayant refusé de lui en louer).

Par lettre en date du 2 juin, M. Massol répondit que, pour ne pas mécontenter son client d'Hanoï, M. Michel, il ne lui était pas possible de fournir ces films.

Or M. Michel est fonctionnaire, professeur de mathématiques dans le service de l'Enseignement.

.....

Le Service cinématographique (Les Annales coloniales, 18 septembre 1924) (L'Écho annamite, 22 octobre 1924)

Le Service photo-cinématographique de l'Indochine, créé dans un but de propagande, afin de mieux faire connaître les richesses ignorées et les beautés méconnues de la Colonie, était un service qui coûtait assez cher, dont l'emploi avait été bien souvent détourné de sa principale destination et dont, par conséquent, la réforme était devenue nécessaire.

Ce service va être désormais assuré par les soins d'une entreprise particulière. Le 15 avril 1924, la commission permanente du Conseil de gouvernement a, en effet, approuvé un contrat de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 1924, passé entre le gouverneur général et la Société Indochine films et cinémas.

Aux termes de ce contrat, la société est chargée d'exécuter tous les travaux cinématographiques dont le gouvernement demandera ou acceptera la livraison. Elle doit entretenir en Indochine au moins deux établissements, l'un à Hanoï, l'autre à Saïgon, disposant chacun des opérateurs et du matériel nécessaires à la prise de films d'exécution courante, en dehors du matériel spécial permettant d'étendre le champ d'application des méthodes cinématographiques, prises de vues au ralenti et de vues microscopiques. Moyennant quoi une subvention annuelle de 10.000 piastres est assurée à la Société pendant toute la durée de son contrat. Les frais de déplacement, lorsqu'il s'agira d'un film documentaire, seront à la charge du gouvernement général. La société vendra ses positifs au gouvernement général, à des prix différents suivant qu'il s'agira de films documentaires ou d'actualités. En outre, elle sera rémunérée par une allocation forfaitaire annuelle de 100.000 francs, pour un minimum de prises de vues de 2.700 mètres, venant s'ajouter à la subvention mentionnée plus haut.

La Société s'engage à assurer chaque année l'insertion de films d'actualités ou documentaires sur l'Indochine dans les journaux ou revues cinématographiques intitulées Pathé-Journal, Pathé-Revue, Gaumont-Actualités ou dans toute autre publication analogue. Elle s'engage également à projeter dans ses établissements les films exécutés en vertu de la convention et les films de propagande qui lui seront remis par le gouvernement général et à projeter dans les villes et les villages les films de propagande jugés utiles par l'Administration.

Une première application du contrat a été faite récemment à la prise d'un film du Namgiao.

Kim-Vân-Kiêu à l'écran par TU-DO (L'Écho annamite, 2 octobre 1924)

Le chef-d'oeuvre du grand poète Nguyên-Du ne gagne rien à être popularisé par le cinéma

Je ne suis, certes, pas de ceux qui jugent l'art cinématographique par ses films policiers à grands épisodes, car j'estime qu'en dehors des profits matériels dont on peut tirer de ces histoires rocambolesques qui passionnent la majorité du public, il y a l'art qu'il faut mettre au-dessus de toute discussion.

Aussi bien ne me permettrai-je pas de conduire les lecteurs dans le domaine de l'art où je ne pourrai qu'être un profane, capable tout au plus de pousser des « cha! » d'admiration devant un décor féerique ou devant la force prodigieuse d'un Tarzan.

Je me contenterai donc d'exposer ici quelques observations recueillies au cours d'une séance au *Casino*, où la curiosité m'avait poussé un soir, en compagnie de quelques amis, pour voir *Kim-Vân-Kiêu* sur l'écran afin de me rendre compte *de visu* si ce fameux film de « l'Indochine-films et cinémas » méritait bien les éloges que la grande presse locale lui prodiguait depuis sa projection à Saïgon.

Eh bien! — faut-il vous l'avouer? — j'en suis sorti désabusé et ma première impression a été qu'on venait de saboter la belle œuvre du grand poète Nguyen-Du, du « père » de la littérature annamite dont, quelques jours auparavant, nos compatriotes du Nord avaient fêté dignement l'anniversaire.

Les scènes qui se déroulaient sur la toile étaient loin d'être la fidèle reproduction de celles décrites de main de maître par l'auteur du poème. Ainsi, pour n'en citer qu'une, adaptons les deux vers du texte de Nguyen-Du au décor représentant, sur l'écran, un cimetière public pendant la fête de Thanh-Minh (fête des tombeaux, chez les Asiatiques).

Les deux vers disent :

Sans cesse, défilent les hommes et les femmes.

Le flot des voitures et des chevaux roule parmi la cohue humaine...

Et sur l'écran, au milieu d'un site incomparable, nous avons compté à peine dix figurants !

C'est plutôt maigre pour un jour de Thanh minh en Chine, et à Pékin encore! Car n'oublions pas que le roman se passait en Chine et que l'héroïne, Tuy Kiêu, était née à Pékin de la famille des Vuong.

Voilà pour les scènes. Passons maintenant aux figurants. Là, c'est tout un nouveau poème à écrire pour être ajouté à celui de Nguyên-Du, chacun des principaux personnages étant un sujet de critique. Je m'empresse de dire que ce n'est point de la faute à la société « Indochine-films cinéma », puisque les interprètes ne pouvaient être pris ailleurs que dans les principaux théâtres annamites de Hanoï. Et Bouddha sait ce qu'on peut compter d'artistes parmi nos acteurs vieux style, qui suppléent au manque d'expression par des gestes saccadés et des cris discordants.

Kim Trong, qui donne la réplique à Tuy Kiêu, l'héroïne de la pièce, et que l'auteur peint comme un beau jeune homme d'une intelligence d'élite, est incarné de façon grotesque par un « m'as-tu vu » à la figure et aux manières fort peu sympathiques.

D'autre part, on a cru devoir supprimer une scène des plus pathétiques où la pure jeune fille qu'était Tuy-Kiêu pleurait sur son sort dans la « maison bleue » où elle avait été amenée de force après avoir « confié sa personne » à l'hypocrite Magiam-Sanh, digne comparse de la matrone Tu-Bà. Manque également la scène suivante où Tuy-Kiêu, prostrée après sa crise de larmes, reçut comme un bienfaiteur l'abject et odieux So-Khanh venant lui offrir chevaleresquement de la délivrer des griffes de la cruelle Tu-Bà.

Ces scènes dépassaient-elles l'entendement des artistes ou bien les auteurs du film ont-ils pensé que la morale publique pourrait s'en offenser ?

S'il fallait respecter pareil scrupule, toute la pièce devrait disparaître de l'écran.

Sous le rapport de l'enseignement moral aussi bien qu'au point de vue de la vulgarisation des mœurs annamites à l'étranger, nous n'avons rien à gagner à la création de ce film.

Le fait d'adapter le roman chinois *Kim-Vân-Kiêu* aux mœurs et aux décors du pays constitue un véritable non-sens.

Si tous les Annamites admirent le poème de Nguyen-Du pour sa forme impeccable, pour la belle harmonie de ses vers, pour le merveilleux talent descriptif de l'auteur, bien peu l'approuvent quant au fond.

Il n'est pas téméraire de dire qu'il n'y a, somme toute, aucune morale à tirer de l'histoire de cette jeune fille trop belle, « victime de la jalousie du Destin ». Tuy-Kiêu peut être un modèle de dévouement filial, mais sa triste odyssée n'est pas un exemple à proposer aux femmes et aux filles.

On aurait beau dire, pour l'excuser, que la source de ses malheurs était sa beauté « capable de faire crouler des forteresses et de décider du sort d'une nation », que « le ciel bleu a l'habitude de jalouser les joues roses ». Il n'en reste pas moins qu'à travers « les poussières du monde », elle n'a pas su garder son cœur pur pour celui auquel elle l'avait promis sous la foi du serment dès les premiers jours où, jeune fille, elle s'était ouverte à l'amour.

So Khanh, Thuc Sanh, Tu Hai, l'un après l'autre, se sont partagé ce cœur qui ne devait battre que pour Kim Trong, et quand ce dernier, après diverses pérégrinations, eut retrouvé l'objet de son adoration, ce n'était plus qu'une femme désabusée, « une fleur fanée que les abeilles et les papillons ont butinée à diverses reprises ».

Kim Trong, de son côté, n'est qu'un piètre jeune homme qui n'a pas su se guérir d'un amour sans espoir. Un homme assez faible pour mettre les caprices de son cœur au-dessus de toute autre préoccupation, un mandarin qui déserte un poste confié par son roi, le lendemain même de sa nomination, ne mérite nullement d'être donné en exemple à une jeunesse pour laquelle les vices n'ont plus de secret.

Je borne mes critiques aux deux rôles principaux et je crois avoir suffisamment démontré que le fond du *Kim-Vân-Kiêu* est loin de répondre à la beauté de la forme. Le poème de Nguyen-Du, au point de vue de la littérature annamite, est un chef-d'œuvre inégalable. Mais le sujet traité par l'auteur est quelconque ; c'est, de plus, un roman chinois dont les pâles héros et les idées si peu viriles ne sauraient, en aucune façon, joffrir à la curiosité de foules peu averties, un miroir des coutumes et des mœurs annamites.

INDOCHINE FILMS & CINEMAS

Société anonyme au capitat de 3.200.000 francs.
Anciens établissements

FRASSETO & SICÉ. — MESSNER RÉUNIS

Siège Social: Saigen (Cechinchine) Agence au Tonkin, 33. Bd. Henri-Rivière—HANOI

Agents Généraux pour h'INDOCHINE des Maisons « Pathé Consortium Cinéma » & « Gaumont » LOCATION — ACHAT — VENTE d'appareils et de films des principales Maisons

Editeurs de la marque I. C. F.
INDOCHINE - FILM

Laboratoire pour prise de vues cinématographiques Edition - Tirage à façon

Maison d'achats PARIS — MARSEILLE Comptoirs SAIGON — HANOI

Adresse télégraphique : LAPOMMERAY-HANOI Téléphone : nº 85. - HANOI

MM. A. F. THIBAULT. — Directeur fondé de pouvoirs.

L. HAYER. — Directeur technique du service Cinéma Production.

M. TROUPIN. - Opérateur chargé du Laboratoire.

J. MANIKUS. — Agent,

INDOCHINE FILMS & CINÉMA
Société anonyme au capital de 3.200-000 francs
Anciens établissements
« de la POMMERAYE & Cie »
FRASSETO & SICÉ — MESSNER RÉUNIS
Siège social : Saïgon (Cochinchine)

Agence au Tonkin, 33, bd Henri-Rivière — HANOÏ

Agents Généraux pour l'INDOCHINE

des maisons « Pathé Consortium Cinéma » & « Gaumont » LOCATION — ACHAT — VENTE d'appareils et de films des principales Maisons

Éditeurs de la marque I. O. F.
INDOCHINE - FILM
Laboratoire pour prise de vues cinématographiques
Édition — Tirage à façon

Maisons d'achats PARIS — MARSEILLE Comptoirs SAÏGON — HANOÏ

Adresse télégraphique : LAPOMMERAY-HANOI
Téléphone : nº 85 — HANOÏ
MM. A. P. THIBÀULT. — Directeur fondé de pouvoirs.
L. HAYER. — Directeur technique du service Cinéma Production.
M. TROUPIN. — Opérateur chargé du laboratoire
J. MANIKUS, agent.

SOCIÉTÉ INDOCHINE-FILMS ET CINÉMAS (Annuaire général de l'Indochine française, 1925, p. 1-57)

Cinéma Gaumont, avenue Paul-Doumer, Haïphong.

SOCIÉTÉ INDOCHINE FILMS ET CINÉMAS Société anonyme au capital de 3.200.000 francs Siège social à Saïgon, 106, boulevard Charner Succursale à Hanoï (Annuaire général de l'Indochine française, 1925, p. I-87)

MM. J. DE LA POMMERAYE, administrateur délégué : P. G. NESTY, fondé de pouvoirs ; A. NAUDET et M^{me} R. PURAVET, employés.

Hanoï (*L'Avenir du Tonkin.* 28 mars 1925)

INDOCHINE FILMS ET CINÉMAS. — Ce soir vendredi, à 17 heures, en réunion privée, a été présenté dans la salle du Cinéma Pathé un film conçu et réalisé par M. Lucien Hayer, directeur technique d'Indochine-Films, et édité par cette société. Le film a pour titre *Tou Fou veut se marier*. C'est une comédie drolatique en trois parties interprétée par Luong-huu-Thât dit Léon Chall.

Au cinéma : un artiste tonkinois par H.C. [Henri Cucherousset] (L'Éveil économique de l'Indochine, 7 juin 1925)

Les cinémas de Hanoï vont reprendre ce film du crû, *Tou Fou*, qui a eu dans toute l'Indochine un légitime succès.

L'artiste annamite qui s'est ainsi, du premier coup, révélé est, on le sait, un amateur, un jeune homme de Haïphong, de bonne bourgeoisie, qui n'avait jamais fait de théâtre mais dont la verve et la mimique faisaient la joie de ses amis. L'idée lui est venue de s'essayer devant l'appareil cinématographique et, dès la première entrevue, le directeur de la Société Indochine films put se rendre compte qu'il était tombé sur un excellent artiste.

Pour notre compte, nous avons trouvé Tou Fou au moins aussi amusant que le fameux *Lui* américain qui commence à être un peu usé ; et le jeu des partenaires, en particulier du vieux pirate, est, ma foi, fort bon aussi : Les aventures de Tou Fou tour à tour camelot, chasseur, planton, chauffeur, colleur d'affiches, gueux sans travail et, finalement assez heureux, pour prendre le pirate, dont la capture lui vaut une prime de 5.000 \$ et la main de la belle héritière qu'il aimait, nous promènent à travers Hanoï et sa banlieue et nous en montre les différents aspects. Aucun film tiré spécialement ne saurait montrer la capitale du Tonkin mieux à son avantage et ce sera, lorsque le film paraîtra en France et à l'étranger, la meilleure propagande.

Nous croyons savoir que l'Indochine films prépare en ce moment, avec la collaboration de M. Luong-huu-Than dit Léon-Chall, deux autres films dont l'un, *Tou Fou chez les chanteuses*, sera, paraît-il, encore plus amusant que *Tou Fou veut se marier*.

* * *

Un autre film très intéressant est ce fameux film de la *Capture des éléphants au Darlac*, qui attendait depuis un an l'approbation administrative pour sa présentation au public.

À ce propos, nous ne pouvons que regretter, une fois de plus, que la population de l'Indochine profite si peu de films, qu'elle paie si cher et réellement, on se demande si c'est bien le rôle du gouvernement de s'occuper de ces choses-là. Mais puisque l'administration est liée par des contrats, qu'on nous permette de suggérer, avant l'expiration de ces contrats, qu'on fasse un peu plus de place aux films qui auraient un intérêt économique.

La construction du chemin de fer de Vinh à Dôngha, celle de la route de service du Tân-Ap Thakhek, les études de cette dernière ligne, la mise en service du barrage et des irrigations du Thanh-hoa permettraient de saisir des scènes qui, projetées sur l'écran, aideraient grandement à la propagande pour le prochain emprunt. Les lignes de Vinh à Dôngha et de Tân-Ap à Thakhek traversent, d'ailleurs, des régions extrêmement pittoresques. Il est vrai qu'on n'y trouve ni palaces ni micropalaces et que, dans les cabanes en bambou couvertes de chaume des ingénieurs et des entrepreneurs, les ventilateurs sont inconnus et la glace à rafraîchir plutôt rare.

La chambre d'ami s'y compose, le plus souvent, d'un lit de camp dans un bureau rustique.

PARIS Cà et là (*Comœdia*, 3 juillet 1925)

Le 8 juillet, dans les salles du Théâtre Mogador, grand gala au profit d'une œuvre très intéressante, celle de l'Enfance indochinoise. Au programme : 1° un film inédit tourné en Indochine, interprété par des indigènes et tiré du *Kim-Van-Kiêu*, le roman national annamite ; film qui sera présenté par un lettré délicat et savant, M. Diep van Ky ; 2° des danses orientales qu'évoquera puissamment M^{III}e Kosika Vrandja : 3° des poèmes orientaux dits par M^{III}e Georgette Leblanc ; 4° l'opéra-comique de Louis Payen et de C.-V. Simon, *Fleur de pêcher*, interprété par MM. Fabert, Thill, de Poumayrac, et M^{III}e Perret pour le chant et M^{III}e Nantouc comme première danseuse. La bal en costumes orientaux et un souper avec de multiples attractions et une tombola clôtureront cette fête organisée par la directrice du Lory film, M^{III}e Gorce.

BACLIEU Pour les inondés de Biênhoà (*L'Écho annamite*, 29 octobre 1925)

.....

Parmi les films qui se sont déroulés sur l'écran du cinéma ambulant de M. Ben-Brahim, de passage à Baclieu et retenu par le comité d'organisation, il convient de noter le *Kim-Vân-Kiêu*, chef-d'œuvre de la littérature annamite, dû à la plume de Nguyen-Du. M. de la Pommeraye, directeur de la Société Indochine-films et cinémas, tenant à s'associer à la généreuse intention des organisateurs, avait gracieusement mis ce film à leur disposition.

.....

Hanoï (*L'Avenir du Tonkin*, 28 novembre 1925)

L'arrivée de Monsieur le gouverneur général Varenne à Saïgon. — Le Cinéma Pathé présente à partir de ce soir vendredi, en supplément du programme, une actualité d'« Indochine Films » représentant l'arrivée de monsieur Varenne à Saïgon.

- Traderinie Filitis » representant r

Distractions locales par Paul KHANH dit MARCHET (L'Écho annamite, 14 janvier 1926)

Saïgon possède un théâtre, plusieurs cinémas! La construction d'un dancing est, diton, envisagée pour bientôt. Déjà, M. Messner ³ aurait fait aménager entre la Maison Portail et la Pharmacie Centrale, une salle moderne pour les amateurs de fox-trot.

³ Alfred Messner (1880-1943) : concessionnaire de l'électricité dans plusieurs villes de Cochinchine, créateur du restaurant La Pagode à Saïgon (*cf.*)

Depuis la dernière saison théâtrale, saison bien piètre, disons la franchement en passant, qui fut l'objet de nombreuses critiques et qui ne fut qu'un grand scandale, nos Saïgonnais n'ont plus pour se distraire, se détendre que les cinémas.

Maintenant, à part la saison théâtrale, qui n'a lieu d'ailleurs que tous les deux ans, on représente bien, de loin en loin, à l'occasion d'une grande fête et le plus souvent pour des œuvres de bienfaisance, quelques scènes de théâtre annamite, ou des séances de magie, d'hypnotisme et de prestidigitation, mais ce dernier genre de représentation est plutôt rare, bien qu'il offre plus d'attrait que les précédents.

Reste donc le problème du cinéma!

N'en déplaise à MM. de la Pommeraye et Cie, la Société Indochine films et cinémas fait de gros bénéfices et je ne crains point de me tromper en affirmant que, dans certaines soirées où elle projette un film qu'une publicité tapageuse a, au préalable, fait passer comme « sensationnel », elle arrive sans difficulté à un total de recettes surpassant de beaucoup les grandes soirées de boxe ou d'autres manifestations sportives.

Le directeur de l'Indochine-films, qui est à la fois un homme pratique et un diplomate, sachant à merveille exploiter la passivité du bon public saïgonnais, a eu une très belle et très heureuse inspiration en augmentant de moitié le tarif des places à l'Éden.

Le plus drôle, voire le plus mystérieux de l'affaire, c'est qu'il a réussi sans que ses clients écorchés aient fait entendre la moindre protestation.

Certes, M. de la Pommeraye a, sinon le génie, du moins le sens des affaires. Il était, en voie de devenir le grand maître de nos divertissements.

Et sans le scandale de la dernière saison théâtrale, il serait facilement arrivé à s'assurer un triple monopole : celui du cinéma, des orchestres, du théâtre et, peu s'en faut... de la boxe !

Un fait typique et probant nous montre sur le vif son savoir-faire : c'est qu'après avoir touché la fameuse subvention de 80.000 \$ — quatre-vingt mille dollars, messieurs ! — pour ses ténors aphones, il trouva encore le moyen d'élever le tarif des places, pensant faire ainsi la chose la plus naturelle du monde.

Je me rappelle fort bien que la troupe qui précéda la fameuse troupe dite de Hesse, tout en la valant, ne prenait par exemple que 0 \$ 50 pour une place de galerie sans pour cela être favorisée par une subvention administrative.

Mais revenons au cinéma!

La manière dont s'y est pris le directeur de l'Indochine-films pour augmenter ses tarifs vaut la peine d'être contée.

Ordinairement, à part de rares soirées de gala, données au profit de quelques acteurs ou actrices, mais jamais, que je sache, à celui d'une œuvre de bienfaisance quelconque, il est devenu de règle à l'Eden de majorer — toujours exceptionnellement — les prix des places quand les films qu'on projette sont des « superproductions ».

Tout dernièrement donc une série dite de « jolis films » entraîna naturellement les augmentations habituelles.

Mais l'homme perspicace qu'est M. de la Pommeraye saisit l'occasion et décréta — comme l'aurait fait le gouverneur Cognacq — qu'à l'avenir, les prix ne diminueraient plus et ne changeraient plus, par conséquent. Mais il ne faut pas oublier que des circonstances tout aussi exceptionnelles pourraient justifier une nouvelle hausse des prix. Pour les mercantis en général, l'augmentation la plus récente est toujours la dernière en date et ne fait qu'ouvrir la porte sur la perspective infinie de l'avenir.

Pauvres Saïgonnais! Vous ne savez réellement pas où l'on veut vous mener. Vous aimez la paix, vous êtes sans malice, vous payez, et tout est dit.

On n'a pas besoin de savoir si vous en avez pour votre argent.

Le *Casino*, qui est placé sous la même direction de M. de la Pommeraye que l'*Éden*, attend lui aussi, de son côté, l'occasion propice pour suivre l'exemple de ce dernier.

Je ne critique pas la musique de l'Éden, qui est celle du Continental. Certains ne viennent là que pour écouter la partition musicale, qui a le seul défaut de ne durer que trois minutes alors qu'une projection en demande au moins quinze. La situation n'est pas pareille au Casino. On semble y avoir adopté des airs ne varietur. C'est toujours la même entrée, puis les mêmes morceaux qui se suivent au rythme monotone d'un piano, seul instrument dont on y joue. C'est la routine dans sa banalité la plus désespérante. Mais il y a mieux ou pis.

Dimanche dernier, toutes les places du *Casino* étaient prises d'assaut et la salle était archicomble. Tous ceux qui s'étaient présentés au guichet avaient été reçus ; mais comme il manquait des places, des spectateurs furent obligés de faire le « piquet », après avoir payé des fauteuils qui ne leur furent pas donnés !

Ah! ces cochons de payants. Ils se laissent empiler, presser comme les bonnes poires qu'ils sont. Il est vrai qu'on n'en extrait que mieux le jus. C'est toujours des poires que je parle.

UNE JOURNÉE INTÉRESSANTE [Fêtes à Do-Hai pour le lancement de la Société des pêcheries et nuoc-mam du Tonkin] (L'Avenir du Tonkin, 20 février 1926)

Les films, que présentait monsieur Thibault, de l'Indo-Chine films, étaient vraiment bien choisis, d'autant plus que la très grande majorité du public indigène n'avait jamais assisté à une séance de cinéma. Aussi, que de cris d'admiration. Pourtant, le cortège royal des fêtes du Nam giao, les prosternations des mandarins furent passées dans un silence relatif, mais l'abattage des victimes pour les sacrifices rituels, et leur préparation excitèrent une joie délirante, évocatrice de festins pantagruéliques.

Ensuite, ce furent des films de circonstance, la pêche au chalut à Boulogne, et tous ces pécheurs et leurs enfants ne se tenaient plus de joie, hurlant leur admiration à la vue de ces filets remontant de la mer et dégorgeant leur contenu sur le pont recouvert de poissons, la mise en cale, les diverses manipulations jusqu'à la vente sur le marché.

Nous vîmes ainsi la pêche de la sardine, qui intéressa prodigieusement les assistants pour l'habileté des sardinières bretonnes, la mise en boîte, etc., le salage des harengs, le fumage, la mise et barils, etc.

Ensuite fut projeté un film qui eut le don de soulever l'enthousiasme du public : les combats de buffles de Do-Son ; on juge de la joie de ces grands enfants, dont quelques-uns se reconnaissaient ou reconnaissaient des leurs sur l'écran ; ils trépignaient d'aise. C'était amusant au possible de les voir, et lorsque les buffles combattants, de magnifiques bêtes, s'affrontèrent jusqu'à ce que l'un d'eux fut vaincu, ce furent les mêmes exclamations, les mêmes encouragements que le jour du combat, et que de cris pour saluer le vainqueur, dont ils redisaient le nom du propriétaire et du village.

Et pour terminer, un film comique indochinois, « Tou-Fou veut se marier », qui fit rire nos protégés à gorge déployée pendant les trois parties du film, puis on fit évacuer la salle pour permettre aux nombreux indigènes restés dehors d'entrer à leur tour. On parlera longtemps, dans la région, de ces deux séances cinématographiques.

.....



(Comœdia, 28 mai 1926)

Théâtre du Vieux-Colombier
21, rue du Vieux-Colombier. — Fleurus 81-87
Voyage en Indo-Chine:
Pèlerinage au Temple du Génie
Tran-Hung-Dao. — Le Palais de Huê
EN EXCLUSIVITÉ À PARIS:
KIM VAN Kiêu
film joué par
les artistes du Théâtre d'Hanoi

(*Comœdia*, 4 juin 1926)

Au Vieux-Colombier À chaque représentation du Voyage en Indochine et de Kim Van Kiêu, film annamite, interprété par les artistes indigènes du Théâtre de Hanoï, la danseuse cambodgienne Kosika Vrandja remporte un grande succès d'art exotique et de curiosité.

1926 (août): PARTICIPATION DANS INDOPHONO

Hanoï (*L'Avenir du Tonkin*, 7 janvier 1927)

Nous est parvenue la nouvelle du mariage de M^{lle} Marie Rose Merlin, fille de M^{me} et de M. Merlin, inspecteur de le navigation maritime, avec Jacques Puravet, fils de M^{me} veuve Puravet, d'Indochine films-Cinémas. Ce mariage a été célébré le 27 novembre dernier en la cathédrale de Bayonne.

Cholon Les obsèques de M. Quach-Dam

[...] Pendant que l'opérateur de l'Indochine Films [IFEC] s'en donne à cœur joie, le cercueil est hissé sur le corbillard, qui complète ses derniers préparatifs. [...]

(L'Écho annamite, 31 mai 1927)

CONSEIL DE GOUVERNEMENT SÉANCE DU 24 octobre 1927 APRÈS-MIDI (L'Avenir du Tonkin, 25 octobre 1927)

.....

Sur le chapitre 22, M. Darles a la parole. Il demande si la durée du contrat qui lie la Colonie avec la Société Indochine films Cinéma est encore de longue durée.

Monsieur le gouverneur général répond qu'il viendra a terme dans un an. Il reconnaît que cette société n'a passé jusqu'ici en France qu'un nombre très restreint de films : 21 mètres au total, l'année dernière.

Il a reçu, pendant son séjour à Paris, des propositions fort intéressantes de la Société Pathé.

.....

Rachat du cinéma Excelsior, de Pnom-Penh

TONKIN PHU-THO (*L'Avenir du Tonkin*, 8 février 1928)

Les fêtes de Hiên-Quan. — Les fêtes du village de Hiên-Quan ont eu cette année, les 3 et 4 février, un éclat tout à fait exceptionnel en raison de la présence de M. le colonel Bonifacy, le savant ethnographe, de M. Manikus, le distingué cinématographiste de la Société Indochine films et cinémas, et de M. Busy ⁴, le photographe du gouvernement général, bien connu par ses travaux sur la photographie en couleurs, venus fixer et filmer les principaux épisodes des cérémonies célébrées en l'honneur de l'héroine Thiêu-Hoa, l'aide de camp des sœurs Trung-Trac et Trung-Nhi, les deux Jeanne d'Arc tonkinoises.

Plus de quinze mille personnes assistèrent aux processions et aux services solennels en plein air.

Les jeunes gens du village firent ensuite valoir leur adresse et leur vigueur dans les jeux hiéroniques devant le tombeau du génie.

⁴ Léon Busy (1874-1951) : polytechnicien, commissaire et intendant militaire en Indochine (1898-1917), puis photographe du gouvernement général (1922-1931).

Le village avait dressé une tribune pour permettre au cinéma de mieux opérer et les habitants se prêtèrent d'ailleurs avec beaucoup de bonne grâce aux évolutions demandées.

À l'issue de la cérémonie, le résident de France remit à M. Cho-van-Thuc, le chanhhuong-hoi du village, un témoignage officiel de satisfaction, pour l'excellente organisation de la fête dont le film va faire apprécier l'intérêt non seulement en Indochine mais même en Europe.

LA FÊTE DE HIÊN-QUAN (L'Avenir du Tonkin, 8 février 1928)

Notre directeur semble croire que les lecteurs de l'*Avenir* s'intéresseront à la fête du village de Hiên-Quan, à laquelle j'ai assisté hier. Il me faudra, à cette occasion, donner une petite leçon d'histoire, cela ne me changera guère de mes occupations habituelles, puisqu'on a bien voulu conférer au vieux militaire que je suis la charge d'enseigner l'histoire d'Annam aux élèves des écoles supérieures.

Au commencement du 1er siècle de notre ère, la dynastie chinoise des Han exerçait une sorte de protectorat sur le pays des Lac, ancêtres des Annamites. Ils étaient divisés en petites tribus indépendantes placées sous l'autorité de chefs héréditaires qu'on nommait Lac truong (chef des Lac) et dont les gouverneurs chinois respectaient d'abord l'autorité. Mais ces gouverneurs avaient une tendance à imposer au pays les lois de l'empire. Celui qui gouvernait, en 1038, la province de Giao-Chi, c'est-à-dire le delta, manque, paraît-il, de doigté. Ce ne fut pas du goût de la fille du lac-truong de Mê-Linh (Sontay) qui avait succédé à sou père. Cette dame, nommée Trung-Trac, s'entendit avec son mari Thi Tô, chef héréditaire du pays qui forme actuellement la province de Vinh-Yên. Après avoir réuni leurs vassaux, ils marchèrent sur Liêm-Chu, dans la province de Bac-Ninh actuelle, siège du gouverneur chinois Tô Dinh qui, n'ayant qu'une faible garde, jugea prudent de s'enfuir. Les lac truong se déclarèrent pour Trung-Trac qui devint reine du pays et fit de Mê Linh sa capitale.

Les Chinois avaient alors fort à faire avec les Huns et laissèrent Trung Trac en paix jusqu'en 1042, mais à cette époque, le général Ma-Viên, déjà illustre, fut chargé de reconquérir les provinces révoltées. Il devait s'embarquer avec son armée à Canton, mais n'ayant pu réunir le nombre de jonques nécessaires, il chargea celles qu'il avait de ses approvisionnements et longea la côte avec ses troupes qui comprenaient huit mille soldats et douze mille partisans de Canton. Bien que les feudataires se fussent déclares pour Trung-Trac, ils ne jugèrent pas à propos d'intervenir et laissèrent les Chinois descendre dans le Delta et s'avancer jusqu'à Tay-Ly, sur la rive droite du fleuve Rouge, en amont de Hanoï, qui n'existait pas alors.

L'histoire ne dit pas ce qui se passa, mais, ce qui est certain, s'est que Ma Viên recula, repassa sur la rive gauche et alla se fortifier dans un camp, à Lang-Bac au pied des collines Tiên-Du, dans la province de Bac-Ninh actuelle.

En mai 43, Trung Trac vint l'y attaquer, mais elle fut battue et rentra dans son fief, poursuivie par Luu-Long, lieutenant de Ma-Viêh qui l'atteignit à Cam Khè sur les bords de la rivière Noire. Trung Trac fut battue de nouveau et tuée avec sa sœur Trung Nhi, leurs tètes furent envoyées à l'empereur de Chine Quang Vu. Un des partisans de la reine déchue passa dans la province de l'Ouest, Cuu Chân, où il fut poursuivi plus tard par Ma Vièn lui-même.

Tel est le résumé tiré de l'histoire des Han et du rapport de Ma-Viên lui même qui réorganisa le pays et fit disparaître les lac truong, du moins dans le delta, puisqu'il ne fut plus question d'eux à partir de cette époque. Les Annamites qui, à l'aide des écrits chinois, ont constitué leur histoire nationale, ont légèrement embelli et dénaturé les

faits, y ont ajouté des légendes et c'est l'héroïne d'une de ces légendes que fêtent, encore aujourd'hui, les habitants du village de Hiên-Quan.

Voici le résumé de cette légende :

Au village de Lang-Xuong (Rosée glacée), vivait un bûcheron, nommé Hoang-Phu (Tertre jaune) et sa femme Dao thi-Côn (Côn doit signifier une montagne) ; pauvres tous les deux, ils étaient allés un jour chercher du bois à la montagne Tàn ⁵ (parasol). Le mari s'étant endormi au pied d'un banian vit en rêve une jeune fille d'une grande beauté, qui lui dit que l'empereur céleste allait l'envoyer chez eux. Ce génie s'appelait Hoa-Nuong (dame fleur). Et, neuf mois après, la femme Côn accoucha d'une fillette dont les traits rappelaient ceux du génie. On l'appela Thiéu-Hoa (Fleur du printemps). À 16 ans, cettle jeune fille renonça au mariage et, ses parents étant morts, elle se réfugia dans la pagode de Phuc-Khanh (Heureuse félicité) au village de Song Quan (Porte de la fidélité?) du huyên de Tam-Nông (Les trois laboureurs), c'est le nom du huyên où se trouve le village de Hiên-Quan qui a, sans doute, changé son nom.

Ouvrons une parenthèse : à cette époque, le bouddhisme n'avait pas pénétré en Chine et encore moins en Annam : il n'y avait donc pas de pagode.

Et, après avoir récité ses prières, la belle bonzesse passait la nuit à étudier les traités d'art militaire, ce qui est une occupation assez extraordinaire pour une religieuse.

Et, quand Trung-Trac brandit l'étendard de la révolte, elle leva cinq cents jeunes gens dans le village et se présenta à l'héroïne qui la nomma aussitôt maréchal du palais de l'Est.

Après la prise de la capitale, Thiêu-Hoa rentra à sa pagode ; elle reçut de la reine le village en toute souveraineté, plus cent livres d'or et cinquante pièces de satin broché.

Elle employa ses richesses à faire le bien et mourut dans une rizière, en forme de tortue, qu'elle affectionnait. Aussitôt un orage éclata, sa violence fit fuir ses servantes et quand les habitants du village arrivèrent, il virent les fourmis et autres insectes qui avaient recouvert son corps de terre et construit un tumulus.

Ils rendirent compte à la reine qui leur ordonna de construire un temple commémoratif et lui décerna le titre de Princesse soutien du roi.

Il est inutile de souligner les anachronismes, les erreurs qui émaillent la légende et on doit admirer la force des traditions chez les Annamites, le culte qu'ils adressent à des héros, vrais ou faux. Et nous allons maintenant parler de la fête qui se déroule, annuellement, les 12^e et 13^e jours du premier mois, dans le village Hiên Quan (Porte de la Douceur).

Les bords du Fleuve Rouge, avant son confluent avec la rivière Claire et la rivière Noire, sont loin de présenter le même aspect que le Delta. Des collines aux contours mollement ondulés, des vallées basses que décorent les jeunes riz d'un vert éclatant, des bosquets épais dans lesquels se cachent les temples, des digues plantées encore des fromagers et des banians majestueux ⁶ charment la vue, remplissent l'âme de douceur. Les vergers, les plantations d'arbres à laque, de différents arbres à huile, de manioc, de maïs, de soja, alternent avec les rizières et procurent aux paysans moins serrés que dans le Delta une modeste aisance.

Sur la digue, tout près du fleuve, les habitants ont dressé un abri temporaire, les offrandes y sont placées : plateaux de riz gluant, corbeilles de fruits, coupes de vin, on m'assure qu'il est de la régie, et un jeune cochon rôti, doré à point, portant enroulé autour du corps, en guise d'écharpe, une aune de son propre boudin.

À l'heure Ngô (11 à 13 heures), les notables sortent du village et s'avancent en deux files, accompagnés de drapeaux multicolores. Les deux bandes se rejoignent sur la

⁵ Sans doute le Tan-Vièv, que les Français appellent Ba-Vi.

⁶ M. Normandin n'a pu, sans doute, accomplir son programme destructeur des arbres.

digue, près des offrandes et déposent devant elles la chasse dorée et laquée qui contient la tablette de l'héroïne, ainsi que des tables ornées et laquées rouge et or. Les drapeaux sont plantés tout autour, puis les notables descendent de la digue et se placent face aux offrandes ; déjà revêtus du surplis bleu ou noir, suivant leur grade, aux larges manches et coiffés du curieux bonnet carré, ils chaussent les bottes chinoises. Évoluant ensuite aux ordres d'un maître des cérémonies placé sur le côté, à leur droite, ils avancent à pas comptés, en cadence, s'agenouillent, font les prosternations, au son de la flûte, du violon à deux cordes et des tam-tams. lis offrent à la déesse, les mains jointes dans les larges manches, le vin subtil, essence du riz, qui fut distillé pour le sacrifice D'autres fois, en deux files, ils se croisent, faisant le tour des offrandes, toujours dans un ordre parfait et avec une majesté étonnante chez ces simples paysans.

Enfin, on apporte un pupitre voilé, un des trois notables à genou le découvre et lit les caractères, une invocation à la déesse, invocation qui sera incinérée demain, à la fin de la fête. Ensuite, les inscrits et même des femmes accourent se prosterner, tandis que les jeunes gens, nus jusqu'à la ceinture, malgré le froid à piquant, viennent enlever les drapeaux et se préparent à la joute.

J'ai omis de vous dire que, dans le cortège qui se dirigeait vers les offrandes paraissaient, avec les drapeaux, d'énormes crosses portées par des jeunes gens et, sur une table, des balles entourées d'étoffe rouge. Les porteurs de drapeaux, de crosses, se divisent en deux camps et font trois fois à la course et en poussant des cris, le chemin du village à la digue, sur laquelle ils se croisent en passant derrière les offrandes.

Puis la joute commence : une balle est jetée dans un trou et les joueurs s'efforcent de l'en extraire au moyen de leur crosse. Celui qui réussit est tiré, poussé, on lui arrache la balle, les deux camps se la disputent, sans se servir de crosses, comme dans le jeu de rugby, et enfin le camp vainqueur se rue sur la digue, les joueurs s'accroupissent au pied du notable qui les récompense en leur jetant une poignée de sapèques. Tous se dressent alors en sautant et en poussant un hourrah, et se précipitent vers un nouveau combat. Je remarque que les joueurs n'ont pas de coiffure, qu'ils déroulent leurs longs cheveux en s'accroupissant devant le notable et les roulent en chignon pour prendre part à une nouvelle joute. Au XVIIIe et au XVIIIIe siècle, ainsi que l'ont remarqué les voyageurs, les Annamites portaient leurs cheveux épars sur les épaules, sans coiffure, et ne les roulaient que pour le travail.

Et, me dit M. Huckel, le savant résident de Phu-Tho, qui s'intéresse passionnément aux besoins et aux plaisirs de ses administrés, il est rare que les jeux ne se passent pas sans quelque accident, mais les vainqueurs sont persuadés que l'année sera bonne pour eux, que Thiêu-Hoa la stratège les protègera. Et il paraît que l'esprit guerrier de la patronne du village vient animer les descendants de ceux qu'elle conduisit au combat contre Tà-Dinh, car ils désirent tous servir comme tirailleurs et c'est le village qui fournit le meilleur et le plus solide contingent.

J'espère que ceux qui n'ont pu assister à cette cérémonie et à ces jeux en verront le film. M. l'intendant en retraite Busy et ses adjoints assistaient en effet à la fête et leurs appareils indiscrets ne gênaient en rien les officiants ou les joueurs. On peut regretter qu'au lieu de ces insipides films américains, on ne nous donne pas, de temps à autre, ceux qui représentent les jeux, les cérémonies annamites, les costumes pittoresques des habitants de la Haute Région du Tonkin, les détails de la vie, les chasses des Moï sauvages.

Et pour terminer cette journée si bien entamée, j'ai eu le plaisir de traverser, trop rapidement, la plantation expérimentale des Services agricoles, sous la conduite de M. Vincenot, après avoir savouré de délicieux sandwichs offerts par la gracieuse madame Vincenot. Il faut vous dire que mon intérêt pour le spectacle qui se déroulait devant mes yeux m'avait totalement fait oublier les besoins de mon misérable corps. Mais passons sous silence ces appétits grossiers et ne songeons qu'au passé légendaire de l'Annam, que viennent de nous rappeler les cérémonies et les joutes de Hiên Quan,

et à son brillant avenir économique, que préparent ceux qui expérimentent, avec soin et méthode, les cultures qui développeront ses richesses.

Lieutenant-colonel Bonifacy.

LE CONFLIT DU THÉÂTRE À SAÏGON

LE DÉPART DES ARTISTES N'A ÉTÉ ASSURÉ QUE HIER SOIR À LA SUITE D'UNE INTERVENTION « IN EXTREMIS » DU GOUVERNEUR DE LA COCHINCHINE (L'Avenir du Tonkin, 19 mars 1928)

M. Godefroy n'ayant toujours pas donné signe de vie, « Indochine Films » a été convoque ce matin par le magistrat instructeur, à propos de sa plainte contre l'exdirecteur du théâtre.

On sait que M. Godefroy est parti pour Bangkok, voici exactement onze jours, câblant à M. Rouelle, d'une part, de s'adresser à « Indochine Films.» pour le paiement des passages, lui intimant de prévoir le rapatriement de la troupe à bord de s/s « Cap Lay » câblant d'autre part à « Indochine Films » de régler la facture, ajoutant qu'il espérait être de retour dès samedi.

Nos lecteurs savent aussi que « Indochine Films », ayant d'excellentes raisons de ne pas être satisfait, ne voulut point accepter cette charge nouvelle, qu'elle porta plainte en détournement, qu'une perquisition faite au théâtre démontra que le coffre était vide et que, enfin, un tardif câblogramme émanant de Bangkok et adressé à M. Dailly amenait le soir même la sérénité dans les cœurs.

* * *

M. Godefroy était parti, mais il n'avait aucune intention malveillante puisqu'il révélait la combinaison du coffre numéro six du Continental, restituant ainsi aux artistes les sommes confiées à sa garde et qu'il confirmait sa rentrée pour samedi.

Les passages

Après ces événements, une conférence entre le maire, la société intéressée et le parquet concluait à une suspension des poursuites jusqu'à la date indiquée par M. Godefroy pour son retour à Saïgon.

Entre-temps, les artistes s'en furent demander au maire ce qu'il convenait qu'ils fissent. M. Rouelle répondit : « Nommez des délégués, au sein de votre petite République, continuez à jouer. Je percevrai pour vous et cet argent deviendra votre bien, étant un dédommagement de vos pertes et de vos tracas ».

Quant aux passages, la mairie n'avait ni le droit ni le pouvoir de s'en occuper.

Les artistes se réunissent, accomplissent courageusement leur tâche jusqu'au bout, encaissent net 1.500 piastres que la mairie reçoit en dépôt.

* *

Jeudi soir, la question des passages n'étant pas encore réglée, les artistes commencèrent à s'inquiéter. Vendredi et samedi, toutes leurs démarches demeurèrent vaines. Dimanche enfin, ils avaient la promesse de M. de la Pommeraye : de ses propres

deniers, l'administrateur-délégué d'Indochine Films faisait l'avance de 250.000 francs nécessaires aux passages.

Le conflit paraissait réglé, au moins en ce qui concerne les artistes qui n'avaient pas mérité ce qui leur arrivait. Effectivement, la Cie des Charges recevait notification officielle du virement à son compte du montant des voyages... mais, la question avait une autre face.

Les salaires

Les artistes n'avaient pas encore touché leur dernière quinzaine de salaire. Qui paierait ?

« Indochine Films » ? — Le maire ? — Personne ne l'entendait ainsi. La municipalité ne devait rien au directeur du Théâtre et si quel pouvait être, à son sens, rendu responsable, cela ne pouvait être que le commanditaire, « Indochine Films ». Cette société prétendait au contraire n'avoir aucune charge pécuniaire à supporter de ce chef. Seuls les tribunaux pouvaient départager les deux thèses en présence.

Un procès ? Mais le bateau parlait dans 48 heures. Il ne pouvait être question d'attendre pour les artistes. Ils désiraient être payés.

Ils s'en furent, hier matin, trouver le maire, et malgré d'énergiques protestations, n'obtinrent rien.

Bref, hier à 16 heures, on pouvait encore se demander : les artistes partiront-ils ou ne partiront-ils pas.

Nouvelle visite au maire, refus plus catégorique encore. Cette fois, il n'y avait plus aucun doute à conserver. À moins d'une intervention du gouvernement local, les artistes ne partiraient pas car les hôteliers, mis au courant par la rumeur publique, avaient mis l'embargo sur les bagages.

CHEZ LE GOUVERNEUR

Cette mesure causa un moment de panique et de colère parmi les artistes. Devant l'injustice flagrante dont ils étaient victimes, le maire allait-il céder ? Accepterait-il, comme on l'en priait, de garantir aux hôteliers le paiement des notes d'hôtels, de façon à permettre que la troupe partit.

Le maire demeura inflexible. En désespoir de cause, une délégation des artistes se rendit au gouvernement de la Cochinchine, M. Blanchard de la Brosse écouta leurs doléances, convoqua le maire et, après une discussion relativement longue, le gouverneur tranchait le conflit, en donnant aux hôteliers l'assurance qu'ils seraient payés⁷.

C'est à 18 heures 30 seulement que ce compromis était adopté, enlevant aux artistes leurs craintes dernières.

Le gouverneur autorisa mème le partage des 1.500 piastres de recettes encaissées par la ville.

Et ce matin, à 6 heures, une grande partie de la troupe s'embarquait, prenait le chemin du retour, enfin délivrée. À Paris, l'Union des Artistes s'occupera de leur faire toucher ce qui leur est encore dû de leur salaire, déduction faite des frais d'hôtel. À Marseille, M. de la Pommeraye leur a promis de prendre personnellement à sa charge leur transport de Marseille à Paris.

Vous venez, ce soir encore, de nous donner une dernière preuve de l'intérêt que vous nous portez, en nous permettant de quitter la Cochinchine sans avoir recours à la mendicité.

Vous n'avez pas voulu que des artistes victimes de l'abandon de leur chef soient en butte à de mesquines représailles pour la fidélité qu'ils lui

⁷ L'hôtel du Grand Balcon dut intenter un procès au gouvernement de la Cochinchine pour obtenir paiement de ses créances (ndlr).

ET M. GODEFROY?

Qu'est devenu M. Godefroy ? Voilà la question qui s'est posée depuis samedi. On l'a attendu patiemment dimanche et lundi. Aujourd'hui, l'anxiété dissipée par le télégramme d e Bangkok revient plus lourde.

Et la machine judiciaire, un instant en suspens, a repris ce matin sa course. « Indochine Films » a perdu tout espoir de retrouver son directeur de théâtre. Le magistrat instructeur convoquait ce matin M. de la Pommeraye et son avocat, Me Guermeur, à son cabinet. L'instruction est donc rouverte.

Il est probable que, dès ce soir, un mandat d'amener sera lancé contre M. Godefroy. Quel coup de théâtre nouveau, sans jeu de mots, va donc surgir dans cette peu banale affaire ? Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

UNE ADRESSE DES ARTISTES ET MUSICIENS DU THÉÂTRE AU GOUVERNEUR DE LA COCHINCHINE

Avant leur départ, la majorité des artistes a signé l'adresse suivante :

Monsieur le gouverneur,

Avant notre départ pour la France, permettez-nous de venir respectueusement vous remercier. La saison théâtrale qui s'achève nous causa bien des difficultés, et se termine pour nous par une grande déception : l'abandon de notre directeur.

Dans les heures difficiles que nous avons vécues, nous vous avons toujours trouvé prêt à nous conseiller, à nous aider, à nous défendre. Votre bienveillante protection ne nous fit jamais défaut.

Au moment de quitter Saïgon, nous tenons à vous exprimer publiquement notre profonde reconnaissance.

Vous venez, ce soir encore, de nous donner une dernière preuve de l'intérêt que vous nous portez, en nous permettant de quitter la Cochinchine sans avoir recours à la mendicité.

Vous n'avez pas voulu que des artistes victimes de l'abandon de leur chef, soient en butte à de mesquines représailles pour la fidélité qu'ils lui ont toujours témoignée, et partent dans la misère. Vous avez exigé qu'une partie des sommes qui leur sont dues leur soit immédiatement versée.

Ce qu'une municipalité ingrate et injuste, égarée dans les intrigues et les polémiques, nous refusait, vous nous l'avez accordé.

L'active bienveillance que vous nous avez témoignée et la sympathie que nous avons rencontrée dans le public saïgonnais sont, à la fin d'une saison pleine pour nous de difficultés et de déboires, les meilleurs souvenirs que nous emportons de Saïgon.

Veuillez agréer, Monsieur le gouverneur, l'assurance de notre profond respect. »

Ce document porte les signatures de MM. Lagrange, Henri Deternier, Antoine Robert, Desclos, Maurice Dailly, Trasor, Lacaze, Bardollet, Colliard, Brand, M^{mes} Janes Fabès, Lemarchand, Berretta, Berlaiimont, Zilman, Gandais, M. et M^{me} Pellissier, MM. Yvonny. Canquil, Collet, A. Antoine, A. Backlandt, F. Claude Roque, Marey Mondou, Walltz Bauer.

ndou, Walltz Bauer. (*L'Opinion*).

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 mai 1928)

La société « Indochine films et cinémas » prépare une saison d'opérette que dirigera M. Dailly.

CAMBODGE

M. Naudet, opérateur de « Indochine Films et Cinéma », a filmé toutes les phases de l'incinération de S. M. Sisowath.

Espérons que nous verrons bientôt ce film à Paris où il serait d'une excellente propagande.

Mais cela nous rappelle que la même maison avait filmé les funérailles de Quach-Dam ; quand va-ton nous sortir ce film ?



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ INDOCHINE FILMS ET CINÉMAS

Société anonyme

Capital : 5 millions de francs divisé en 20.000 actions de 250 fr. chacune dont 12.500 actions catégorie A et 7.200 actions catégorie B

Statuts établis suivant acte reçu par Me Edgar Mathieu, notaire à Saïgon le 11 septembre 1923. — Modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 9 mars 1928

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine* du 12 septembre 1928

Siège social à Saïgon (Cochinchine

ACTION DE DE DEUX CENT CINQUANTE FRANCS AU PORTEUR entièrement libérée Catégorie A

Un administrateur) : Jean de la Pommeraye Par délégation du conseil d'administration (à droite) : ? L. Leclerc, graveur Impr. Chaix, Paris. Encres Lorilleux Notre carnet financier. La radio-diffusion en Indochine (L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 juillet 1928)

Notre confrère « L'Agence économique et financière » publie l'information suivante : « Un groupe indochinois réunissant d'importants concours se serait constitué pour favoriser la radio-diffusion en Indochine. Ce groupe a formé le projet d'établir à Saïgon un poste de radiophonie identique au poste Radio-Paris dont les progrès techniques remarquables ont fait un des meilleurs postes européens, sinon le meilleur.

« Au point de vue artistique, le groupe disposerait de la collaboration de la Société Indochine films et cinémas. Les émissions se feraient en langues française, annamite et cambodgienne. Il semble donc qu'à bref délai, l'Indochine bénéficiera enfin de la radio-diffusion dans les conditions les plus favorables pour les colons et les indigènes. »

HANOÏ (*L'Avenir du Tonkin*, 28 janvier 1929)

De retour. — Nous saluons avec une joie très vive le retour parmi nous de M. Badetty ⁸, inspecteur des services commerciaux en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, qui vient prendre la direction générale des Établissements de la Pommeraye. Nous lui adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Saïgon La quatrième foire aux automobiles d'occasion s'ouvrira ce soir (*L'Écho annamite*, 4 février 1929)

L'orchestre jouera tous les soirs à 21 heures et le haut-parleur de la Sté Indochine-Films sera à la disposition des exposants.

L'A. C. C. a fait tous ses efforts pour que la dernière foire automobile d'avant l'hiver, offre au public tout l'intérêt désirable.

Publicité pour les les disques ODÉON représentés par Indochine films & cinémas (L'Écho annamite, 2 mars 1929)

⁸ Marie-Auguste-Joseph-*Raoul* Badetty: né le 13 août 1873 à Marseille. Fils de Pierre François Badetty et de Marie Françoise Hippolyte Plagniol. Engagé volontaire pour trois ans le 25 octobre 1893. Entré dans les services civils le 24 avril 1900, en Cochinchine, puis au Tonkin (1902). Il fait toute sa carrière dans les services économiques. Trésorier de la Société de géographie de Hanoï, administrateur d'Indophono (1926), candidat malheureux à la mairie et membre fondateur de l'Amicale des officiers de réserve (début 1927). Croix de guerre, chevalier de la Légion d'honneur.



Hảy hỏi cuốn mục-lục của bốn-hiệu mà coi

Chronique de Saïgon En route pour la France par le Transsibérien (*L'Écho annamite*, 19 avril 1929)

Nos lecteurs se. rappellent que nous avons annoncé, dernièrement, de considérables améliorations apportées par la Compagnie des chemins de fer de l'Est-Chinois, à la ligne du transsibérien. Désormais, on peut se rendre, d'un seul trait, de la Chine à la frontière polonaise, dans des conditions de luxe et de confort qui ne laissent rien à désirer.

Alléché peut-être par la perspective d'un beau voyage dans le Nord de l'Asie et de l'Europe, M. Nesty, le distingué directeur de la Société Indochine-Films et Cinémas, avait pris la décision de rentrer en congé en France par cette voie, alors que sa famille, moins ultra-moderne, s était contentée d'effectuer le déplacement par les moyens les plus ordinaires, en s'embarquant tout simplement sur l'*André-Lebon* des Messageries maritimes.

M. Nesty a quitté Saigon pour Hanoï, en auto, hier soir. Du Tonkin, où il demeurera quelques jours, il ira ensuite en Chine, pour prendre, à, Shanghai, le transsibérien. Il est sans doute le premier Indochinois à adopter ce mode original de voyage, depuis que les récentes innovations ci-dessus rappelées rendent la grande ligne Asie-Europe particulièrement attrayante.

Nos meilleurs vœux de bonne traversée accompagnent M. Nesty.

Les repêchages du *Cap Lay* par le *Blankenese* (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 5 mai 1929)

Depuis quelques semaines, le bateau allemand de renflouage et sauvetage *Blankenese*, affrété par les assureurs du *Cap Lay*, travaille sur l'épave du paquebot, complètement noyée, on le sait, par 20 m. de fonds. Il a commencé par retirer 39 sur les 40 caisses de billets de la Banque de l'Indochine. La quarantième caisse reste jusqu'ici introuvable. En outre, on essaie de retirer celles des marchandises auxquelles l'immersion a laissé encore quelque valeur.

La société « Indochine films » a eu l'heureuse idée d'envoyer sur les lieux son excellent opérateur, M. Manikus, et notre jeune compatriote nous a donné une nouvelle preuve de la maîtrise qu'il a su réaliser dans cet art difficile.

Les habitués du Cinéma Palace peuvent, grâce à lui, se rendre parfaitement compte de la façon dont le travail se fait.

Profitons de l'occasion pour dire que les gens de l'art qui ont assisté à ces travaux font le plus grand éloge de l'habileté professionnelle et du zèle du personnel du Blankenese.

Publicité



Écouter les disques ODÉON,

c'est entendre des mots chantés par des interprètes de talent. Il n'y chez ODÉON que des textes de qualité et des acteurs populaires et célèbres comme : Van-hí-ban, Tân-thinh, Nghia-hiệp-Ban, Phuoc-twong, Dông-lac-ban...

Agent exclusif : Indochine films & cinémas, Saïgon (Traduction : Gérard O'Connell) (*L'Écho annamite*, 25 mai 1929)

Notre carnet financier (*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juillet 1929)

Indochine films et cinémas. — Cette société, dont le siège est à Saïgon et l'exploitation en Indochine, Singapore, Siam et Yunnan, a tenu son assemblée générale annuelle à Saïgon le 3 avril 1929. Les bénéfices s'élèvent à 1.345.660 fr. 12. Le coupon n° 5 détaché à Saïgon le 15 mai et payable à Paris a partir du 1er juillet, est de 20 fr. net pour les actions numérotées de 1 à 12800 et de 10 fr. net pour les actions numérotées de 12801 à 20000.

Indochine films et cinémas Assemblée générale ordinaire du 3 mai 1929 (L'Éveil économique de l'Indochine, 28 juillet 1929)

Profits et pertes (en fr.)

Reliquat bénéficiaire de 1927 381.580,72

Bénéfices de 1928 1.545.660,12

1.927,180,84

Répartis comme suit :

Sur les bénéfices de 1928 pour porter à 1.250.000 fr. la réserve spéciale 553.104,28

Laissant un disponible de 992.555,84

Sur lesquels sont employés aux amortissements 727.490,83

265.065,01 Reste

À déduire la réserve. légale de 5 %, soit 13.253,25

251.811,76

Plus religuat bénéficiaire de l'exercice précédent, soit 381.520,72

Total disponible 633.332,48

Sur laquelle somme sont prélevées :

Intérêt statutaire de 8 % net du capital (3.200.000 fr. 12 mois et 1.800.000 fr. 6

mois): 328.000,00

Jetons de présence du conseil : 30.000

Ensemble 358.000,00 275.332,48 Il reste Reportés à nouveau.

Les spectacles cinématographiques MON CHER « COLON » (Le Colon français [Haïphong], 13 août 1929)

Excuse mon initiative; mais ton franc-parler m'encourage, et comme tu n'es pas de ceux qui ont sur la langue le bœuf d'un fructueux contrat de publicité, laisse-moi prêcher la croisade qui s'impose contre les entreprises de spectacles cinématographiques.

Vas-tu au cinéma ? Il est probable que non, car déjà tu aurais crié ton étonnement de voir comment le bon public est trompé sur la qualité de la marchandise vendue, comment il est « estampé » de la belle façon par les mercantis du film.

L'autre soir, ayant à opter entre les délices paradisiagues promis par un coolie-xe, désireux de me faire la connaissance d'une « dame métite beaucoup zolie » et la saine récréation de la représentation d'une super-production d'un cinéaste fameux, je n'hésitais pas : Le ciné eut ma clientèle, et au prix où jadis je payais un orchestre à l'Opéra-comique ou au *Français*, j'eus le droit de laisser un morceau de mon pantalon au clou débordant du siège de la chaise que je venais de louer pour la soirée.

Ayant jadis pris plaisir à voir la sortie des ateliers des frères Lumière et m'être tirebouchonné à la scène de l'arroseur, j'ai donc suffisamment suivi les progrès réalisés par l'art muet, pour en constater la décadence, ou tout au moins la décadence dans laquelle la font volontairement choir les entrepreneurs de spectacles cinématographiques qui exploitent l'Indochine.

Il y a encore de beaux films. Il y a encore des productions de valeur. Mais ce n'est pas pour nous, et le principal fournisseur de nos cinémas tonkinois paraît aujourd'hui être le « marché aux puces » ou la « foire à la ferraille ». On se demande, en effet, où l'on pourrait trouver des films comme ceux qu'on projette sur nos écrans, ailleurs qu'en solde, ailleurs que dans les boîtes à rebuts, ailleurs que dans les laissés pour compte des grands *producers*. Les films au rabais, remarquables par la niaiserie de leur thème, par l'enfantine naïveté de leur action, en un mot, par leur effarante bêtise, sont tous autant de défis au bon goût de nos concitoyens que d'atteintes portées à leur porte-monnaie.

Jadis, l'avantage du cinéma était que les programmes en étaient copieux, et les places d'un prix abordable.

Aujourd'hui, les mêmes places sont vendues au poids de l'or et le spectacle qui commence avec peine à 21 heures 15 finit en général bien avant que sonne le premier coup de 23 heures.

Qu'importerait la durée de la représentation si le spectacle était de choix ! Mais ce n'est pas le cas. Car si une partie de la séance est consacrée à vanter les mérites du chocolat Chose et le quinquina Machin, le film qui est « visionné » pour parler l'argot du ciné, est pour le surplus un coup de rasoir dont le spectateur ne se remet pas. Il n'a qu'à ne pas y aller. Traduire son mécontentement par son abstention. C'est ce que beaucoup font. Mais il y en a d'autres qui, échaudés une première fois, y retournent la semaine d'après, pour chasser leur ennui, tout en espérant que ce sera mieux.

Cette spéculation sur l'absence de distractions, sur l'impossibilité dans laquelle le client est d'aller ailleurs permet à la tromperie sur la qualité de la marchandise vendue la plus éhontée de s'exercer impunément. Le public a payé. Il peut siffler! Il peut manifester sont mécontentement. Les ombres qui se meuvent sur l'écran n'en, ont cure, et le manœuvre qui dans sa cabine inlassablement déroule les idioties qu'il projette, se moque de l'opinion des spectateurs, pour le moins tout autant que ceux qui l'emploient.

Ah ! si les entrepreneurs de spectacles cinématographiques décrétaient que, désormais, l'on ne paierait plus qu'en sortant et encore si l'on était content ! ls connaîtraient alors le sentiment exact de ceux qu'ils prétendent amuser. Leur recette ne serait pas lourde ; quant à moi, je leur assure bien que la représentation serait courte, car je n'attendrais pas le fatidique « bonsoir » pour aller réclamer le prix de la place que j'aurais payé. Je ne demanderais pas une indemnité pour le dérangement que leur fallacieuse publicité aurait provoqué... Mais ce serait tout juste.

Voilà, mon cher Colon, ce que je voudrais que tu dises et fasses comprendre à tous ceux qui abusent de leur situation pour nous tromper et nous détrousser comme à l'entrée d'un bois.

Jean LABROUSSE	

(Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine, 21 août 1929)

En communiquant, par la voie du bulletin, aux membres du Syndicat, les propositions « d'Indochine films et cinémas », concernant le service de prises de vues cinématographiques créé par cette société, le président attire l'attention de la chambre sur l'intérêt qu'il y aurait de donner à l'*Annuaire des planteurs*, devant paraître à l'occasion de l'exposition internationale de 1931, véritable palmarès de notre groupement, une consécration plus réelle, plus vivante et plus démonstrative sous forme de prises de vues des divers travaux de nos exploitations, à faire passer sous les yeux des visiteurs de cette exposition, dont l'attention serait ainsi plus sûrement retenue.

Saïgon, le 5 juillet 1929. Indochine films et cinémas à Chambre d'agriculture, Saïgon

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rappeler que, depuis 1923, fonctionne en Indochine un service de prises de vues cinématographiques, créé par notre société.

Plus de 30.000 mètres de films ont déjà été exécutés par ce service films de propagande et d'actualités pour le gouvernement général, films artistiques, films de publicité commerciales pour les firmes d'importation d'Indochine.

Nous venons de compléter le matériel approprié de notre service, par l'envoi, en Indochine, d'un important matériel de projecteurs électriques (Sautter-Harlé) qui permettra désormais de faire des prises de vues dans des conditions parfaites au point de vue photographique.

Nous avons mis à la tête de ce service M. G. Specht, cinéaste, trop connu par ses réalisations pour en faire l'éloge. M. Specht débutait par un grand succès il y a dix ans en tournant l'*Atlantide*, avec Jacques Feyder. Son dernier film est celui de la Mission Haardt, Audouin-Dubreuil, expédition Citroën, « La Croisière noire », qui a obtenu un succès mondial justifié.

Vous pouvez donc être assurés que les prises de vues, que vous voudrez bien nous confier, auront de ce fait un cachet exceptionnel de valeur artistique et très commercial.

Au moment où il va falloir, pour les maisons d'Indochine, s'organiser en vue de l'Exposition coloniale de Paris en 1931, notre société a estimé qu'il lui était indispensable d'avoir un personnel de premier plan, capable, avec un matériel très moderne, de réaliser des productions irréprochables.

Nous comptons qu'avertis de nos possibilités, vous voudrez bien nous consulter pour tous travaux cinématographiques que vous voudrez bien faire exécuter en France et en Indochine.

Nous nous tenons à votre disposition et vous présentons, Messieurs, l'assurance de notre considération très distinguée.

INDOCHINE FILMS ET CINÉMAS.

Par lettre circulaire adressée aux planteurs, à l'occasion de la préparation de l'*Annuaire* du Syndicat, ces derniers seront invités à examiner avec intérêt les propositions d' « Indochine films et cinémas ».

Hanoï Tribunal civil Audience du samedi 19 octobre 1929 (*L'Avenir du Tonkin*, 19 octobre 1929)

L'affaire « Thibault contre Indochine films et Cinéma » est rayée sur rôle.

Chronique de Saïgon Pour divertir l'équipage du « Tourville » (*L'Écho annamite*, 21 octobre 1929) Ce matin à six heures, un certain nombre de matelots de l'équipage du *Tourville* sont partis pour Trian où ils passeront la journée. Demain, un autre contingent fera, à son tour, cette excursion.

À partir de mercredi, un groupe d'une cinquantaine de matelots ira chaque jour passer l'après-midi à Thudâumôt.

Hier, matin, dimanche; à 7 heures, le commandant Odendhal et plusieurs officiers de l'état-major du Tourville sont partis pour Dalat où ils séjourneront jusqu'au 23 octobre.

D'autre part, « Indochine films et cinémas » met chaque jour à la disposition de l'équipage du *Tourville* une centaine de places dans ses deux cinémas de l'Eden et du Casino.

Notre carnet financier (*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1930)

Société « Indochine films et cinémas ». — Cette société procède actuellement à une augmentation de capital en vue d'assurer la continuation du développement de son programme d'extension exposé au cours des dernières assemblées.

Le capital est porté de 5 millions à 10 millions de francs par l'émission de 20.000 actions de 250 francs émises au prix de 340 francs chacune. Jouissance à partir du 1er janvier 1930.

L'émission, ouverte le 20 décembre 1929, sera close le 15 janvier 1930. Les versements accompagnés des bulletins de souscription sont reçus aux caisses de la Société « Indochine films et cinémas », à Saïgon et à Paris, 32, rue Boissy-d'Anglas ; à la Banque de l'Indochine, à la Banque franco-chinoise et à la Société financière d'Indochine, à Paris et dans les succursales et agences d'Indochine.

Inventaire de la France d'Outre-Mer et des états et pays sous mandat français (Ministère des colonies, 1930)

ÉTUDES GÉNÉRALES SUR QUELQUES SOCIÉTÉS COLONIALES

[56] Société « Indochine Films et Cinémas »

Capital: 10.000.000 de francs divisé en 40.000 actions de 250 francs.

Objet : Exploitation en Indochine de salles de cinéma, achat, location et vente de films, prises de vues et production de films, enregistrement et vente de disques, vente de tout ce qui concerne les phonos, la photo et la radio.

Constituée en septembre 1923.

Siège social: 106, boulevard Charner, Saïgon.

Conseil d'administration : M. de la Pommeraye, président ; MM. P. Badetty, Céro ⁹, J. de Cormis ¹⁰, J. d'Hastrel ¹¹, Frasseto, P. Guesde ¹², D. Jessula ¹³, G. Larue ¹⁴, J. de la Passardière ¹⁵, M. de Saboulin-Bollena ¹⁶.

Résultats : Exercice 1927 : dividende distribué 8 % sur les bénéfices de l'exercice : 993.755 fr. 55, il a été affecté aux amortissements: 730.167 fr. 51. Dividende brut 8%. Report à nouveau : 381.520 fr. 72.

COCHINCHINE

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 avril 1930)

Sont arrivés à la colonie : notre confrère Jean Faget, directeur du « Courrier saïgonnais » ; Viviès, avocat-défenseur ; M^{me} de la Souchère ; MM. Desrioux, commissaire-priseur; le R. P. Merdignac; Soyer et Lejard, agents d'Indochine Films; Bernard, inspecteur général de la Société financière française et coloniale ; Marc Chadourne ; Joisson, ancien chef de cabinet de M. Painlevé ; Hirschauer, fils du général ; Crown ; le comte de Polignac et sa femme ; Bartholoni ; Jean Mazet, industriel; Thillard, juge; Lyard; Mme Giat.

Saïgon-Cholon Mort de M. Naudet (L'Écho annamite. 23 avril 1930)

Qui ne connaît, en Cochinchine, M. André Naudet, l'excellent opérateur d'Indochine-Films et Cinéma, tout au moins de réputation ? On lui doit quantité de vues documentaires, intéressantes et instructives, qui demeureront l'un des moyens les meilleurs de propagande pour la colonie. Les amateurs de cinéma, même de nos provinces les plus reculées, lui doivent bien des heures agréables, car il eut l'excellente initiative d'organiser et d'exécuter des tournées de séances cinématographiques dans tous les centres de quelque importance du Nam-Ky avec interprétation, au haut-parleur, en annamite, des inscriptions et explications françaises parues sur l'écran.

Ceux qui connaissaient de vue M. Naudet — et ils sont nombreux — seront sans doute douloureusement surpris d'apprendre sa mort prématurée. Qui l'eût dit ? Qui

¹⁴ Gabriel Larue, des glacières éponymes. Voir encadré.

¹⁶ Marie-Joseph-*Pierre* de Saboulin-Bollena : sous-directeur des Méssageries maritimes, administrateur, aux côtés de la Pommeraye, de la SOAEO et des Forges et ateliers d'Indochine.

⁹ Jean Céro (1877-1949) : administrateur-directeur général des Comptoirs généraux de l'Indochine. Voir encadré.

¹⁰ Marie Joseph Henri Léon de Cormis : né le 11 septembre 1872 à Marseille. Apparenté à Joseph de la Pommeraye par la famille Racine. Voir avis de décès de Louis Henry Racine (Le Petit Marseillais, 7 avril 1928). Frère aîné de Jean de Cormis, qu'on trouve successivement au Congo (1903), en Côte-d'Ivoire (1907), à Madagascar (1908-1909) et, après guerre, au Cameroun.

¹¹ Jean Baptiste Marie Léger d'Hastrel de Rivedoux (Couëron, 1878-Nantes, 1941) : administrateur de la Société minière de Kémon au Mali (1910), associé d'agent de change. Avis d'obsèques : Le Phare de la Loire, 2 avril 1941.

¹² Pierre Guesde: colonial de Paris, chef de cabinet d'Albert Sarraut au ministère de l'instruction publique en 1914, il siégea à partir de 1923 dans une trentaine de sociétés.

13 David Jessula, de la CCNEO. Voir encadré.

¹⁵ Ollivier Jourdan de la Passardière (1890-1947) : fils de François Jourdan de la Passardière, ingénieur civil, chevalier de la Légion d'honneur. Marié en 1917 à Paule Générat, des Jeunes filles royalistes, décédée à Brest en avril 1926 en laissant quatre jeunes enfants. Sœur de Cécile Générat, seconde épouse de Joseph Guyot de la Pommeraye. École navale, enseigne de vaisseau. Directeur général de la Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient, présidée par la Pommeraye.

l'eût cru ? L'homme était jeune : 40 ans à peine. Il était frais et rose. Il paraissait se porter à merveille.

De fait, il était trop bien portant. D'où sa perte subite, due à ce qu'on appelle vulgairement un coup de sang.

Dans la nuit de dimanche à lundi, on le voyait encore au guichet du Casino. Il se sentait légèrement fatigué, et se fit par un ami accompagner dans sa chambre. où on le trouva, le lendemain matin, inanimé, mort !

Son enterrement eut lieu hier matin, au milieu d'une grosse affluence. Il ne laissait, en effet, que des sympathies.

L'Écho annamite présente ses sincères condoléances à la famille, aux amis, aux employeurs et collègues du défunt, unanimement regretté.

COCHINCHINE

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 mai 1930)

Le bruit a couru à Saigon que M. Godefroy, qui fut directeur de la troupe théâtrale en 1928, avait été arrêté à Paris sur plainte de la Société Indochine films et cinémas, et allait être ramené à Saïgon pour y être jugé.

Notre carnet financier Indochine films et cinémas (L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 juin 1930)

Cette société, dont le siège social est à Saïgon et l'exploitation en'Indochine, Singapore, Java, a tenu son assemblée générale annuelle à Saïgon le 29 avril 1930.

Le coupon nº 7 (20 fr. net) est payable à partir du 10 juin courant à Saïgon, au siège social, et à Paris, au bureau de la société, 32, rue Boissy-d'Anglas.

Clai,

TONKIN

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 juillet 1930)

La Société « Indochine films et cinémas » a proposé une troupe théâtrale jouant un mois à Hanoï, un mois à Haïphong et, deux mois et demi à Saigon. Elle demande une subvention annuelle de 94.000 piastres, dont 34.000 pour le Tonkin, et elle exige un contrat de deux ans.

M. Bourrin, l'an dernier, n'avait pas obtenu 60.000 piastres au total, mais il avait deux tares : il était tout seul et il était Indochinois, sans compter cette troisième tare rédhibitoire : il était artiste !

TONKIN Mariages

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 août 1930)

A. de Schepper, directeur d'Indochine films et cinémas, et M^{||e} A. Garon.

TONKIN

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 1er octobre 1930)

La direction des théâtres du Tonkin a été confiée pour la saison 1930-1931 à M. Hesse, pour le compte de la Société Indochine Films et Cinéma. Les autres concurrents étaient M. Breton-Caubet et M. Richaud, ancien ténor de la Troupe Pradon.

La troupe jouera six semaines à Haïphong en deux fois, et six semaines à Hanoï en deux fois aussi. Elle arrivera à Haïphong le 15 novembre.

On s'étonnera que la ville d'Haïphong, qui n'avait pas trouvé un sou pour le vieil Indochinois et l'artiste de premier ordre qu'est M. Bourrin, en ait subitement trouvé pour le directeur du « Moulin Bleu ».

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'ÉPARGNE

(L'Écho annamite, 1er octobre 1930)

COMBINAISON Nº 2

Trente-sixième tirage

La série 681 a été désignée par le sort. Elle renfermait le bon d'épargne n° 1852. Le bon 1852 appartenant à Monsieur De Schepper, comptable de la Société Indochine films et cinémas à Hanoï, 33, boulevard Henri-Rivière, a été remboursé pour le capital de :

Mille piastres

LES PRISES DE VUES CINÉMATOGRAPHIQUES EN ANNAM (L'Avenir du Tonkin, 2 octobre 1930)

Aux approches d'une belle demeure annamite, dans le cadre empreint du charme quelque peu mystérieux des environs de la capitale des Nguyên, une foule intéressée se presse, curieuse. Des autos se sont arrêtées, leurs occupants sont dressés, les porteuses de gagnes [sic] ont déposé leur fardeau, un vieux lettré à barbiche et parapluie est bouche-bée et les « ngos » [enfants] du voisinage ne sont pas les derniers à vouloir jouir du spectacle. À notre tour, nous nous arrêtons pour voir ce qui intéresse si vivement tout ce monde. Notre qualité d'Occidental et surtout le sentiment professionnel de « tenir un reportage » intéressant nous poussent à pénétrer dans la cour de l'habitation. Nous sommes, d'ailleurs, fort aimablement reçus par un groupe de mandarins en grande tenue, précédant un cortège de porteurs de présents, de femmes parées du grand turban bleu qui leur fait une auréole d'azur, de jeunes gens en pantalon de soie rouge. Nous reconnaissons les caractéristiques d'un mariage, mais ce n'est pas un mariage ordinaire.

En effet, de larges panneaux réfléchissant la lumière solaire, des écrans, un trépied supportant un appareil précautionneusement abrité par un parasol attirent notre attention. C'est du cinéma et, bientôt, nous reconnaissons les animateurs, M. Devé, le merveilleux créateur et metteur en scène des inoubliables « Images de France » ; M. V. Y. Claeys, conservateur de l'Annam-Champa ; et M. J. Manikus, de la Société Indochine Films et cinémas. M. Manikus réalise, au prix de guelle souplesse d'adaptation,

l'éclectique programme de l'Exposition coloniale. Il a déjà parcouru le Laos, le Tonkin, le Nord-Annam. Hier, il « tournait » la fabrication indigène du thé sur des plantations perdues en brousse ; demain, il enregistrera avec la même impassibilité la recherche des plaies de la face on de la « bouffissure » d'Annam en compagnie du Service de Santé dans les villages de l'intérieur.

Mais le « documentaire » cinématographié aujourd'hui est d'un autre ordre d'idées. De hauts personnages comme S. A.R. le prince Hoai An, S. A le prince président du conseil Ton Nhon et S. E. le phu Doan, de Thua-Tiên ont bien voulu prêter non seulement leurs concours éclairé mais aussi leurs seigneuriales demeures pour que la réalisation des scènes, faites dans l'esprit le plus respectueux et le scrupuleux et qui reproduisent fidèlement les vieilles traditions d'Annam.

D'un signe, nous faisons comprendre aux organisateurs que nous ne voulons pas être importun, et que nous serions désolé que l'on s'interrompe pour nous. Et c'est un travail prodigieusement délicat qui demande des heures, des journées d'efforts pour un passage de quelques minutes à l'écran. C'est qu'il faut que ces quelques minutes soient parfaites et le cinéma a des exigences que l'on ne peut soupçonner. Quand tout est tourné au studio, avec des professionnels et une organisation générale qui prévoit tout, c'est déjà difficile ; mais que dire quand on a affaire à des gens que l'on ne pourrait même pas qualifier d'amateurs comme personnel et qu'il faut animer, faire vivre, selon leurs coutumes, sans apprêt, sans matériel spécial d'éclairage, sous l'œil implacable de la caméra. Un casque blanc dans le champ et tout est à recommencer. Trois, quatre fois, M. Devé fait repasser la scène, M. Manikus règle son délicat appareil enregistreur, délimite le secteur à prendre ; les bécons porteurs d'emblèmes sont stimulés, le cortège regroupé... Attention, on tourne, allez, partez ! .. Le film vierge ronronne dans la grande boîte de nickel... les visiteurs de l'Exposition auront une vision exacte des fastueuses coutumes du vieil Annam.

Nous quittons les lieux au moment où, sous la véranda, devant l'autel familial reconstitué en pleine lumière, les parents des futurs époux supposés font les grandes salutations. Braqué dans l'ombre, contre une vieille sentence en caractères, de l'objectif enregistre le geste rituel et millénaire.

Mais nous voulons en savoir davantage.

Nous réussissons à joindre les animateurs au moment où ils arrangent les dispositions du lendemain. M. Devé, qui cumule les fonctions de délégué pour l'Exposition avec celles, non moins absorbantes de résident de Thua-Tiên, a tenu à diriger lui-même toutes les prises de vues ayant un caractère rituel .à respecter scrupuleusement. C'est ainsi que sous son érudite impulsion, les fêtes ou cérémonies traditionnelles ont pu être enregistrées avec tout le soin et l'art désirables. Il est aidé en cela par M. V. Y. Claeys, de l'École française d'Extrême-Orient, que ses fonctions désignaient particulièrement et qui, d'autre part, paraît être au courant des exigeantes de la prise de vues.

Mais laissons la parole à M. Manikus, dont le juvénile enthousiasme et la connaissance parfaite de son délicat métier sont un sûr garant de bons résultats.

— Partout. nous dit -il, au cours de la mission que je remplis depuis plus de quatre mois, depuis le Nord jusqu'au Quang-Ngai, tant au Laos qu'en Annam, j'ai reçu un accueil et des facilités qui ont considérablement préparé ma tâche. Malheureusement, bien souvent, ceux qui mettaient ainsi à ma disposition une bonne volonté précieuse ignoraient les conditions indispensables à la photographie cinématographique. Aussi il m'est particulièrement agréable de noter combien j'ai été heureux de rencontrer ici MM. Devé et Claeys qui sont au fait de ce qu'il faut préparer. Déjà, avec ce dernier, j'ai parcouru les sites archéologiques du Quang Nam, nous avons vu ensemble Dong-Duong dans sa brousse suggestive ; Mi-Son et ses temples chams si bien conservés loin des humains ; Tra Nien, que M. Claeys était en mesure de bien présenter puisqu'il y a fait des fouilles archéologiques pendant deux ans. Avec lui encore, j'ai fait les montagnes de Marbre et avec M. Devé les moyens de transport, du palanquin à

l'éléphant, du pousse choléra à l'avion. À Quang-Ngai, j'ai enregistre le placide et fécondant roulement des batteries de norias. Sous la savante direction du docteur Salvl, j'ai suivi la recherche de certaines maladies « photogéniques » mais peu recommandables aux cœurs sensibles, dans les villages du Centre-Annam. Cette semaine, je vais faire de longues stations dans les services de recherche scientifique de l'hôpital pour enregistrer, presque « par images », les progrès de maladies terribles et leur guérison patiente. Mon programme s'étend des services forestiers à l'enseignement, des irrigations au folklore, des stations climatique à l'agriculture, de la culture indigène aux grandes entreprises administratives. Il faudrait un volume pour décrire par le détail tout ce que j'ai pu « tourner » depuis que j'ai quitté Hanoï. Tenez, jugez plutôt... Et M. Manikus nous montre quatre ou cinq carnets bourrés de renseignements.

— Ce sont les sous titres, ajoute-t-il.

En effet, ordonnées, numérotées, les légendes sont prêtes Le début de chaque scène sur la pellicule porte quelques images d'une ardoise sur laquelle un numéro a été inscrit et le carnet précieux servira à monter l'ensemble. Le travail de laboratoire est fait, lui aussi, d'exigences insoupçonnées.

C'est à Hanoï, sous l'éminente direction de M. Badetty, qui connaît lui aussi si bien la chose annamite, que M. Manikus viendra « faire ses montages ».

M. Devé interrompt:

- N'oubliez pas, Manikus, que demain matin, nous achevons les moyens de transport et qu'à 11 heures, il faut que vous soyez aux fêtes de la Sorcière...
- Nous y serons, Monsieur le président, répond joyeusement le jeune opérateur d'Indochine Films.

Et je me retire, heureux d'avoir saisi sur le vif une des étapes du patient labeur, souvent fatiguant, toujours infiniment délicat, de ceux qui préparent pour la France les images mouvantes de la lanterne magique qui fera peut-être un peu mieux connaître, un peu plus apprécier, notre chère colonie.

DES PONCHETTES Hué, septembre 1930.

TONKIN

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 octobre 1930)

C'est pour son compte personnel et non pour celui d'Indochine films et cinémas, que M. Hesse a pris la direction des théâtres du Tonkin.

COCHINCHINE

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 octobre 1930)

M. Boulouys examine la comptabilité de la saison théâtrale Godefroy, laquelle, diton, aurait laissé des bénéfices.

On sait que M. Godefroy est poursuivi à la requête de la Société Indochine films et cinémas.

Expertise de comptabilité ordonnée (Les Annales coloniales, 22 octobre 1930)

- M. Pignolet dit Godefroy, directeur pour l'Indochine films et cinéma de la saison théâtrale en 1928, filait à l'anglaise pour Bangkok et, dans un télégramme, affirmait aux membres de sa troupe qu'il allait revenir, mais les jours passèrent et M. Godefroy ne revint pas.
- Or M. Godefroy arrivait de France dernièrement à Saïgon en exécution d'un mandat d'arrêt de M. le Procureur de la République.

Une instruction est ouverte qui suit son cours et le juge d'instruction vient, d'ordonner une expertise de la comptabilité de M. Godefroy : c'est M. Boulouys qui est chargé de cet important travail

- Or, il paraît, si nous croyons les rumeurs du Palais, que cette comptabilité prouverait non seulement qu'il n y a ni banqueroute ni faillite, mais même que la saison théâtrale aurait laissé des bénéfices
 - Si cette comptabilité est sincère, ce serait la preuve de l'innocence de M. Godefroy.
- M. Boulouys va s'attacher à l'examen de cette comptabilité, travail qui demandera vraisemblablement quelques semaines,

Participation dans la Société anonyme des Cinémas Annam-Laos (SACAL)

Hanoï De passage (L'Avenir du Tonkin, 20 janvier 1931)

M. René Tétart ¹⁷, cinégraphiste diplômé, ancien chef du service photocinématographique du gouvernement général de l'Indochine, venu au Tonkin pour filmer certains paysages, notamment les lacs de Babé qui seront tournés à l'Exposition internationale de Paris.

Nous sommes heureux de revoir parmi nous M. René Tétart et lui adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Arrêtés (*Les Annales coloniales*, 3 février 1931)

Décision autorisant la Société « Indochine films et cinémas » à ouvrir un rayon de vente et d'exposition du matériel radioélectrique à Phan-thiêt.

TONKIN (*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, février 1931)

M. Manikus, d'Indochine-Films, a été opéré de l'appendicite.

¹⁷ René Tétart : auteur des documentaires « La Production du caoutchouc en Cochinchine » (1924), « Sous l'œil du Bouddha »..., grièvement blessé dans l'accident de l'hydravion d'Air Orient à Beyrouth le 13 août 1932.

Accident d'auto (Les Annales coloniales, 14 mars 1931)

Une voiture conduite par un chauffeur indigène et transportant un Européen, M. Bénachet, employé à la succursale de Pnom-Penh de l'Indochine films et cinémas, s'est retournée sur la route après avoir voulu éviter une charrette

stretournee sur la route

L'ORGANISATION DU TOURISME EN INDOCHINE (*L'Avenir du Tonkin*, 18 mars 1931)

.....

5. Cinéma.

La société « Paris consortium Cinéma » a envoyé en Indochine, en 1929, une importante mission pour achever l'exécution des 20.000 mètres de films documentaires qu'elle s'était engagée à réaliser.

Ces films ont été projetés en France notamment dans « Pathé-Revue. »

Quant à la Société Indochine Films et Cinémas, un nouveau contrat a été conclu avec elle fin 1929 pour la réalisation de 15.000 mètres de films documentaires et d'actualité [pour diffusion à] l'étranger.

TONKIN

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 septembre 1931)

Rentrent en France:

de Schepper, directeur d'Indochine Films à Hanoï

Sont arrivés à la Colonie :

Voissine, d'Indochine films et cinémas

TONKIN

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 novembre 1931)

Sont repartis en France:

Badetty, d'Indochine films et cinémas.

COCHINCHINE

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 mars 1932)

Le tribunal correctionnel de Saïgon a mis en délibéré l'affaire Godefroy, qui s'est plaidée le 31 janvier.

On se rappelle que, le 3 mars 1928, M. Quignolet dit Godefroy, directeur de la troupe théâtrale de Saïgon, que commanditait la Société Indochine films et cinémas, s'en allait à Bangkok avec 18.000 piastres représentant une partie de la subvention à la

troupe et les recettes de février. Indochine Films se refusa à rapatrier les artistes, bien qu'il y eût 100.000 francs en caisse et la faillite fut prononcée.

Godefroy a été acquitté de l'inculpation de banqueroute frauduleuse et il a été reconnu qu'il était débiteur non d'Indochine-Films, mais des créanciers de la faillite.

Godefroy prétend qu'Indochine-Films, chargée de la comptabilité, n'a pas voulu lui montrer de comptes. D'autre part, 5.000 piastres de recettes versées par Godefroy à Indochine-Films ne figurent pas dans la comptabilité de celle-ci et les deux experts n'ont pu obtenir des deux associés les pièces qui leur étaient indispensables.

Les débats ont été très confus. L'on a vu Desgrand, qui plaidait avec Me [Léon] Girard pour Indochine-Films, être en désaccord avec son confrère et se retirer des débats. De Bangkok, Godefroy a envoyé 45.000 fr. à sa femme qui a acheté ou loué un cinéma à Marseille ; il a encore 160.000 francs et cependant il offre seulement de payer le passif de la faillite à raison de 2.500 francs par mois. Me Blaquière 18 a assez bien défendu Godefroy qui a fait 18 mois de prison préventive. Pourquoi l'instruction fut-elle aussi longue et qui avait intérêt à la faire durer ?

Pas d'argent à Hanoï ?!? (*L'Éveil de l'Indochine*, 24 avril 1932)

[...] Nous avons déjà fait remarquer combien la bourgeoisie [annamite] riche dépensait pour se loger, et que, malgré la crise, les rues nouvelles continuent à se garnir de nouveaux immeubles comme on n'aurait pas pu croire il y a seulement quinze ans, qu'il se trouverait jamais des Annamites pour s'en offrir. Eh bien! si elle se loge mieux, la bourgeoisie annamite ne se refuse pas non plus les autres luxes.

Nous avons vu, à côté des anciens théâtres indigènes très améliorés et qui offrent de vraiment beaux spectacles, s'en construire deux nouveaux, tandis que prospéraient les cinémas et particulièrement ce qu'on aurait pu croire un luxe prématuré pour Hanoï : le cinéma parlant.

Le succès fut tel que la Société Indochine Film consacra un capital considérable, 400.000 frs, croyons-nous, à transformer dans ce but son Cinéma Palace de la rue Paul-Bert, tandis que le Groupe Emminente construisait bd Dong-Khanh un nouvel établissement. À la concurrence entre ces deux cinémas nous devons des progrès tout à fait remarquables. Chacun d'eux semble avoir, malgré l'augmentation des prix, une clientèle croissante sans que les trois cinémas muets en souffrent. On peut dire en somme qu'à Hanoï, la clientèle des salles de spectacles : théâtre et cinéma, a doublé de 1914 à 1920 et encore doublé de 1920 à 1932.

Eh bien ! nous avons vu ces jours derniers tous ces établissements faire à la fois bonne recette pendant que le cirque Harmston et, à la Philharmonique une troupe théâtrale de passage, faisaient salle comble. [...]

Godefroy acquitté (*L'Éveil de l'Indochine*, 8 mai 1932)

La cour des appels correctionnels a rendu le 19 avril son arrêt sur l'affaire Godefroy, Nos lecteurs connaissent l'affaire. Godefroy, associé d'Indochine films et cinémas pour l'exploitation de la saison théâtrale, de 1928, disparut subitement un peu avant la

¹⁸ Henri Blaquière (Binh-Hoa, 1901-Pnom-Penh, 1975) : fils de Henri Gustave (professeur, directeur du *Courrier saïgonnais*, voyagiste, syndic), franc-maçon.

fin de la saison en emportant avec lui une somme de 20.888 piastres. Condamné en première instance à un an de prison, et 3.000 p. de dommages-intérêts, Godefroy interjeta appel et comparut devant la juridiction supérieure le 4 avril dernier.

Le ministère public, M. Léger, fit bénéficier Godefroy d'arguments juridiques et réclama l'acquittement du prévenu.

La cour, adoptant la thèse du ministère public, a acquitté Godefroy. L'Opinion.

N.L.D.R. — Et les dix huit mois de prison préventive! La liberté individuelle n'est pas plus assurée en France en 1933 gu'en 1783 et nul n'est à l'abri d'une arrestation arbitraire, qu'un magistrat félon ou simplement paresseux peut transformer sans l'ombre d'un jugement en des années de prison. Il faudrait que le magistrat coupable d'avoir fait ou laissé traîner un procès en maintenant le prévenu en prison, pût être à son tour emprisonné.

Annuaire général de l'Indochine, 1933, p. 539. INDOCHINE FILMS ET CINÉMAS. 33, boulevard Henri-Rivière, Hanoï. Téléphone nº 85. Directeur : De Schapper.

> COCHINCHINE (L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 mai 1933)

Sont arrivés à la colonie : Nesty, directeur d'Indochine films et cinémas.

HANOÏ

EN FLANANT

(L'Avenir du Tonkin, 29 décembre 1933)

Les coquets magasins d'Indochine Films Cinéma sont visités chaque jour par les photographes, par les amateurs de photos, car on trouve chez de la Pommeraye tout ce qu'il faut — et du meilleur pour la photographie et toutes les dernières nouveautés en fait de disgues. Manikus, lui, continue à parcourir les grands chemins avec son appareil qui ne le guitte pas et, dernièrement, nous voyions se dérouler sur l'écran de l'Olympia un superbe film conservant le souvenir de l'inauguration de la route Hanoï-Laichau.



Publicité sur le Guide pratique de Saïgon, J. Aspar, 1934, p. 74

Électeurs français de la Chambre mixte de commerce et d'agriculture du Cambodge (*Bulletin administratif du Cambodge*, janvier 1934, p. 144-146)

Nom, prénoms	Âge	Profession ou qualité	Domicile
Bunel (Henri)	37	Dir. Indochine films et cinémas	Phnôm-Penh

RETRANCHEMENTS (p. 148)

Nom, prénoms	Âge	Profession ou qualité	Domicile
Delaforet (Sosthène)	38	Dir. Indochine films et cinémas	Phnôm-Penh

Hanoï Coupe de ping-pong du cinéma Olympia (*Chantecler*, 25 février 1934)

On se rappelle que la coupe du cinéma Olympia a été offerte par Indochine films et cinémas et M. de la Pommeraye, à l'occasion de l'inauguration de la belle salle de la place des Cuirs. Cette coupe a permis de donner l'essor qu'il méritait au Tonkin à un des sports les plus pratiqués actuellement et depuis peu dans le monde : le ping-pong.

Société Indochine films et cinémas

Assemblée générale ordinaire du 10 avril 1934 (L'Information d'Indochine, économique et financière, 17 mai 1934)

L'assemblée est présidée par M. Nesty. 19 actionnaires possédant 19.674 actions sont présents ou représentés.

ont presents ou representes.

LISTE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES ACTIFS DE L'ASSOCIATION TONKINOISE DES ANCIENS COMBATTANTS (ATAC) (1935)

Nº matricule Noms et prénoms Professions Adresses 36 Badetty (Raoul) Directeur Société Indochine films et cinémas En congé

Raymond Marie Georges Guyot de la Pommeraye (1903-1976) fondé de pouvoir de l'Indochine films et cinémas

Né le 11 octobre 1903. Fils d'Achille, neveu de Joseph. Marié à Laurence Coppens d'Hondschoote.

Mariage (*Chantecler*, 4 juillet 1935, p. 6 et 10 octobre 1935, p. 4)

Mariage le 27 août à Sorgues (Vaucluse) de Raymond Marie Georges Guyot de la Pommeraye, fondé de pouvoir de l'Indochine films et cinémas, domicilié à Marseille, 35, rue Saint-Jacques, résidant à Sorgues et précédemment à Hanoï (Tonkin), et de M^{lle} Marie Georgette Laurence de Coppens, domiciliée à Hanoï, résidant à Paris, 6, rue Duchêne.

Société Indochine films et cinémas Assemblée générale ordinaire du 26 septembre 1935 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (L'Information d'Indochine, économique et financière, 12 octobre 1935)

Messieurs,

L'année 1934 aura constitué, pour votre société, un exercice de transition. Au cours de cette période :

- 1° Votre capital a été réduit de 10.000.000 à 1.000.000 de francs, puis porté à nouveau à 2.650.000 francs par consolidation des diverses créances privilégiées et apport de capitaux frais.
- 2° Vos créanciers nantis ont consenti de longs délais de règlement et une réduction substantielle de la charge financière correspondant à leurs avances.
- 3° Vos créanciers chirographaires ont accepté les propositions qui leur ont été faites pour le règlement des engagements de votre société.

Pour vous permettre d'apprécier l'effort accompli, il est nécessaire de mentionner :

a) que le passif de votre société envers les tiers qui était, au 31 décembre 1933, de francs 7.594.249 331, se trouvait ramené au 31 décembre 1934 à fr. 4.475.098 86

b) que des engagements à vue et à terme envers les tiers qui étaient respectivement : en 1933 de 83.84 et 16.16

sont passées en 1934 à 16 92 et 83.08

Votre société peut donc, désormais, envisager l'avenir avec plus de sécurité.

Votre conseil tient ici à remercier à nouveau tous ceux qui ont bien voulu collaborer à l'œuvre de relèvement de la Société Indochine films et cinémas, soit en consentant au réaménagement de leurs créances, soit en lui apportant des ressources nouvelles, ainsi que votre personnel qui a fait, au cours de cette période difficile, preuve du plus entier dévouement.

Il vous a été signalé, lors de l'assemblée générale du 15 janvier dernier, que certains postes de votre actif représentaient uniquement un prix de revient comptable et appelleraient par la suite des réajustements.

Votre conseil s'est particulièrement attaché, au cours de l'exercice 1934, à déterminer l'exacte valeur de ces éléments de votre actif, puis à procéder à leur apurement, par les moyens dont il disposait. Ces ressources consistaient, nous vous le rappelons, en :

- des provisions constituées au Bilan arrêté au 31 décembre de l'exercice 1933.
- des disponibilités résultant des arrangements intervenus avec vos créanciers et de la réduction du capital de votre société.
- les résultats de l'exercice en cours, qui a pris en charge certains amortissements imputables aux deux exercices précédents.

Votre conseil a procédé, à cet effet, à la mise en œuvre d'arrangements intervenus depuis de longue date et restés en instance de régularisation, puis a conclu des accords avec d'importants débiteurs de votre société qui ont eu pour effet de ramener le solde du poste « Débiteurs divers » à un chiffre qui peut désormais être considéré comme effectivement récupérable.

Il s'est ensuite attaché à réajuster la valeur des divers postes de votre actif de façon à serrer la réalité d'aussi près que possible.

Il a utilisé pour ce faire la totalité des ressources à sa disposition.

Des instructions ont été données pour que, désormais, les amortissements soient calculés sur des bases normales.

Pour mesurer l'importance de la déflation subie par les principaux postes actifs de votre Bilan, nous croyons intéressant d'en établir un rapprochement à la date du 31 décembre 1934.

	1933 (Avant amortiss)	1934 (après amortiss.)
Fonds de commerce et frais de constitution	1.394.341,50	1.000.000,00
Immeubles et Terrains	3.077577,37	2.250.000,00
Aménagements et Installations	1.081.026,67	275.000,00
Mobilier et Matériel	1.738 210,20	1.500.000,00
Portefeuille-titres	745.800,00	1
Stocks en magasin	1.852,013,80	964.796,60
Débiteurs divers	4.492154,13	897.531,00

Au cours des exercices précédents, votre société s'était trouvée dans l'obligation de conclure des accords de longue durée avec certains producteurs de films et leur accorder une sorte de priorité dans le programme de vos salles.

L'expiration de ces conventions et les ressources fraîches mises à la disposition de votre société lors de sa réorganisation lui ont permis de reprendre à cet égard son entière liberté.

Nous espérons que cette circonstance, jointe à de nouvelles compressions de ses frais généraux et à une refonte complète de votre organisation, tant à Paris qu'à la Colonie, permettront l'apparition de résultats encourageants.

Nous ne devons pas vous cacher toutefois que l'avenir, s'il est moins chargé, n'est pas exempt de certaines incertitudes.

Ceci en raison:

- 1° de l'étroitesse relative de votre fonds de roulement qui ne permet pas la modernisation immédiate de vos salles. Les ressources mises à votre disposition par l'augmentation de votre capital, dernièrement réalisée, ont, en effet, été consacrées au remboursement de vos créances et au licenciement du personnel en surnombre et à la mise à jour de la situation de vos fournisseurs.
- 2° de l'exigence de votre clientèle mixte, qui réclame des programmes de toute première qualité et nous oblige à utiliser exclusivement l'avion, pour l'expédition des « Actualités parlantes ».
- 3° des prix élevés des films par rapport aux recettes réalisées, qui restent faibles en raison de l'impossibilité où nous nous trouvons présentement d'appliquer des tarifs normaux, vu les ressources diminuées de votre clientèle, durement éprouvée par la crise.
- 4° du prix élevé du matériel de projection, dont l'usure est, vous le savez, rapide, et dont le remplacement n'a pu être assuré à une cadence normale au cours des exercices qui viennent de s'écouler.
- 5° enfin et surtout, de la concurrence très vive qui s'exerce tant en France, lors du choix des films, qu'à la colonie, en ce qui concerne les tarifs pratiqués, entre les diverses sociétés exploitant des salles de cinéma ou distribuant des films.

Votre conseil exprime, néanmoins, l'espoir que des solutions adéquates pourront être trouvées aux divers problèmes qui se posent à son attention, et que ses efforts se traduiront par des résultats intéressants.

Le compte Profits et Pertes de l'exercice 1934, après prise en charge des divers amortissements imputables aux exercices 1932 et 1933 et constitution de la provision nécessaire pour assurer la rémunération des actions privilégiées, crées en vertu des décisions de votre assemblée générale extraordinaire du 12 mai 1934, se clôt sans gain ni perte.

Votre conseil a considéré qu'il importait, en effet, de consacrer l'intégralité des profits d'exploitation afférents au présent exercice à un apurement aussi complet que possible de vos éléments d'actif.

Votre conseil vous propose d'approuver les comptes sociaux tels qu'ils vous sont soumis.

Aucune modification n'est survenue dans la composition du conseil d'administration, depuis votre assemblée générale de septembre dernier.

Votre conseil, en présence de la situation incertaine de votre société, a été amené à renoncer à percevoir depuis l'exercice 1930, aucune rémunération.

La situation étant actuellement transformée, nous pensons que vous serez d'accord pour lui accorder des jetons de présence a partir de l'exercice 1936.

Nous vous laissons le soin d'en fixer le montant.

L'une des résolutions qui vous seront présentées a pour objet de nommer deux commissaires aux comptes pour l'exercice 1935 et de fixer leur rémunération. [...]

BILAN AU 31 DECEMBRE 1934 (en fr.)

ACTIF	
Disponible à vue	
Caisse et banques	231.021 50
Débiteurs divers	897.531 00
Effets à recevoir	6.748 70
Réalisable	
Stocks en magasin: 1.677.251 50	
Provision pour dépréciation des stocks : 712 454 84	964.796 66
Immobilisé	
Fonds de commerce et Frais de constitution	1.000.000 00
Immeubles et terrains	2.250 000 00
Aménagements, installations	275.000 00
Mobilier, matériel	1.500.000 00
Titres	1 00
Total	<u>7.125.098 86</u>
PASSIF	
Envers la société	
Capital	2 650 000 00
Envers des titres à vue :	
Créditeurs divers	608.138 68
Fournisseurs	108.689 55
Intérêts statutaires aux actions privilégiées	40.500 00
À terme :	
Effets a payer	289.955 95
Créances moratorisés	3.427.814 68
Total	<u>7.125.098 86</u>

[...] Monsieur le président demande alors si des membres de l'assemblée ont des observations à présenter ou des renseignements, à demander.

Monsieur Jean Céro demande la parole et pose la question suivante :

« Pourriez-vous me dire si les versements prévus chaque mois à la Banque de l'Indochine en remboursement de la créance de cette Banque, ont été effectués régulièrement ?

Le président donne, d'après la comptabilité, la position du compte au 31 décembre 1933 et au 31 décembre 1934. [...]

RÉSOLUTIONS

.....

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer, pour remplir les fonctions de commissaires aux comptes, pour l'exercice 1935, avec faculté d'agir ensemble ou séparément :

MM. J. Cazaux et B. Coulvier

chacun de ces deux commissaires recevra une rémunération de mille francs ; cette résolution est adoptée à l'unanimité.

26 septembre 1936 : L'INDOCHINE, UN NOUVEAU MARCHÉ QUI S'OUVRE PLUS DE 50 SALLES ÉQUIPÉES, par Pierre Autré Kullman, représentant d'IFEC à Paris Son choix de films Partage du marché des petites villes avec les Ciné-théâtres d'Indochine

1937: Participation dans INDOCHINE PHONO ET RADIO (SIPRA), puis dans INDOCHINE LUMINESCENCE ET RADIO (SILER)

AEC 1937/1008 — Indochine Films et Cinémas (I.F.E.C.),

183, rue Catinat, SAIGON (Cochinchine).

Bureau: 22, boulevard Malesherbes, PARIS (8e).

Tél.: Anjou 17-95. — Télég.: Indofilm (Paris, Saïgon, Hanoï, Haïphong et Pnom-Penh. — © : Cogef Lugagne.

Capital. — Société anon. fondée en 1923, 2.650.000 fr, en 26.500 actions de 100 fr., dont 13.000 actions ordin, catégorie O et 13.500 actions privilégiées 6 % cumulatives catégorie P,

Dividendes: 1924, 6 %; 1925, 8 %; 1926, 10 %; 1927 et 1928, 8 %; 1929, 8 %; 1930, 1931, 1932, 1933, 1934, 1935, néant.

Objet. — Tout ce qui concerne le cinéma. La société exploite par elle-même ou contrôle des salles de représentation en Indochine.

Agences. — Hanoï (31, boulevard Henri-Rivière), Haïphong (rue Paul-Bert). — Pnom-Penh (rue Armand-Rousseau).

Conseil. — MM. Pierre Guesde, présid.; André Fuyet, Marc Langlois, Francis de la Passardière, Daniel Vigier, administrateurs.

> NÉCROLOGIE Jean Nesty (Le Nouvelliste d'Indochine, 7 août 1938)

On a appris à Saïgon, avec stupeur, le décès de Jean Nesty, de la Banque de l'Indochine. Ce charmant garçon, encore bien jeune, était le fils de M^{me} et M. Nesty qui fat greffier en chef à Saïgon et dont plusieurs autres fils sont des Saïgonnais, travailleurs estimés.

Nous leurs présentons, ainsi qu'à leur famille, nos bien vives condoléances.

Avis de décès

Mesdemoiselles Huguette et Jacqueline Nesty;

Madame, Monsieur Abel Nesty et leur fille;

Monsieur René Nesty et son fils ;

Madame, Monsieur P. Georges Nesty [Indochine Phono et Radio] et leur fils ;

Madame et Monsieur Louis Nesty;

Madame, Monsieur Marcel Nesty et leurs enfants;

Madame, Monsieur Collin et leurs enfants ;

Monsieur Maurice Nesty;

La Banque de l'Indochine et son personnel

ont la douleur de vous faire part du décès de

monsieur Jean NESTY

leur père, frère, beau frère, neveu, cousin, collègue, décédé le 3 août.

AU PALAIS Cour d'appel de Hanoï (*L'Avenir du Tonkin*, 6 septembre 1938)

Audience du mardi 6 septembre 1938

M. le premier président p. i. Léonardi est assisté de MM. les conseillers Olivier et Fabiani.

.....

M. de la Pommeraye, directeur d'Indochine Films et Cinéma, se rendait en automobile le 24 février dernier à Thai-Nguyên pour affaires.

En franchissant le territoire de la province de Phuc-Yen, l'auto, voulant éviter une femme qui surgit brusquement d'un des bas-côtés de la chaussée, alla donner dans un groupe de femmes et deux d'entre elles furent tuées.

Avec une belle franchise, M. de la Pommeraye expose les faits, après le rapport de M. le conseiller Fabiani.

M. l'avocat général p. i. Toscani demande à la Cour de considérer la responsabilité de M. de la Pommeraye comme engagée et de la sanctionner.

Me Bordaz dira que le jugement du Tribunal de 1^{re} instance est parfaitement motivé : aucune faute ne saurait être reprochée à son client, la confirmation du jugement entrepris s'impose.

La Cour a prononcé le délibéré, arrêt à huitaine.

La direction d'Indochine-Films (*Chantecler*, 7 décembre 1939, p. 6)

Nous apprenons que M. [Henri] Bunel, le sympathique directeur de Radio Phillips ¹⁹, prend la direction d'Indochine films et cinémas pour l'exploitation des salles de spectacles de cette société [à] Hanoï.

¹⁹ Plus exactement d'Indochine luminescence et radio.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE HAIPHONG (TONKIN) LISTE DÉFINITIVE DES ÉLECTEURS FRANÇAIS

Année 1940

(Bulletin administratif du Tonkin, 1er avril 1940, pp. 474-484)

VILLE DE HANOÏ

88 Indochine films et cinémas [IFEC] (sans représentant susceptible d'être inscrit) cinémas parlant 13 Éventails, 48 Paul-Bert 51, Citadelle

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE HAIPHONG (TONKIN) LISTE DÉFINITIVE DES ÉLECTEURS FRANÇAIS Année 1940

(Bulletin administratif du Tonkin, 1er avril 1940, pp. 503)

1. — VILLE DE HAÏPHONG

16 Me Bureau Indochine films et cinémas

Assistance franco-indochinoise aux victimes de la guerre Comité local 5º liste de souscriptions en faveur du Secours d'hiver. Versements reçus du 2 janvier 1941 (suite) au 30 janvier (L'Écho annamite, 3 février 1941)

Sté Indochine films et cinémas et personnel 500 00

Bulletin de l'Association mutuelle des employés de commerce et d'industrie de la Cochinchine (au 31 mai 1942)

M. Nesty, Georges, Société Indochine films et cinémas, M^{me} Nesty et 1 enfant.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES BANQUE DE L'INDOCHINE (*Le Temps*, 8 septembre 1942)

Au cours de l'année [1941], l d'Indochine films et cinémas	a Banque a	participé	aux	augmentations	de	capital	

Charles FURIET, président

Charles Louis Alexandre FURIET (Toulouse, 1867-Paris, 1953), président

Homme de confiance de la Banque de l'Indochine. Président de la Biênhoa industrielle et forestière (1931) Voir encadré.

INDOCHINE FILMS ET CINÉMAS Société anonyme créée en 1923 (Bulletin économique de l'Indochine, 1943, fascicule 2)

Objet : édition cinématographique, achat, location, vente de films, pellicules et appareils cinématographiques, exploitation, construction et location de salles cinématographiques et artistiques. Également achat, vente, location, fabrication de tous appareils et machines parlantes, disques et tous accessoires y relatifs et toutes opérations commerciales, industrielles et financières pouvant se rattacher à l'un des objets précités.

Siège social : Saïgon, 183, rue Catinat.

Capital social: 8.500.000 fr., divisé en 85.000 actions de 100 fr.

À l'origine, 3.200.000 fr. en 6.400 actions de 500 fr. dont 4.600 actions d'apports.

Porté en 1928 à 5.000.000 fr. par transformation des actions de 500 fr. en actions de 250 fr. et émission de 7.200 actions de 250 fr.

En 1930 à 10.000.000 fr. par création de 20.000 actions de 250 fr. émises à 340 fr. Ramené en 1934 à 1.000.000 fr. par échange de 4 actions de 250 fr. contre 1 action

O de 100 fr.

Porté immédiatement à 2.650.000 fr. par émission de 16.500 actions de 100 fr. dont 3.000 actions O et 13.500 actions P.

Porté en 1940 à 4.250.000 fr. par création de 16.000 actions de 100 fr. distribuées gratuitement aux actionnaires (prélèvement sur les réserves) et suppression des actions P.

En 1941 à 8.500.000 fr. par émission au pair de 42.500 actions de 100 fr.

Parts bénéficiaires : néant.

Conseil d'administration : MM. Ch. FURIEN [sic : FURIET (Bq commerciale africaine], M[arc], BÉNIGNUS [Bq frco-chinoise], Ed. CATALOGNE [Bq Indoch.], P. GANNAY ²⁰, M[arc] LANGLOIS [Bq frco-chinoise], H. ROLLOY [Bq Indoch.].

Année sociale : du 1er janvier au 31 décembre.

Assemblée générale : dans les six premiers mois qui suivent la clôture de de chaque exercice.

Répartition des bénéfices : 5 % au fonds de réserve légal, 6 % aux actionnaires à titre de premier dividende sur le montant libre et non amorti de leurs actions ; le solde à raison de 15 % au conseil d'administration, 85 % aux actionnaires.

²⁰ Paul Gannay (Langeais, 1880-Tokyo, 1952) : directeur à Saïgon (1920), puis inspecteur général de la Banque de l'Indochine en Extrême-Orient (1925-1940). Voir encadré.

Inscription à la cote : V. N. C. [valeur non connue]

Exercices	Bénéfice	Divid. brut total	divid. brut par act.
	millie	rs de fr.	fr.
1939	898	_	_
1940	633	425	10
1941	2.258	1.955	23

Annuaire Desfossés 1948, p. 2617 : Indochine films et cinémas (I.F.E.C.)

Conseil: MM. Ch. L. Furiet, pdt; M. Langlois-Berthelot, adm.-dir., M. Benignus, Ed.

Catalogne, P. Gannay, H. Rolloy, J. Cazaux, Ph. Dupéron, J. Maxime-Robert.

Commissaires aux comptes : M.-Demay, Orio.

Rôle de la cour de justice d'Indochine pour le mois de juin (Le Populaire d'Indochine, 14 juin 1948)

PARIS, 11 juin. — Le rôle de la session de juin de la Cour de justice d'Indochine a été composé de la manière suivante :

MERCREDI 16 JUIN : Affaires Bunel et Luciani. — Défenseurs Mes Ribet et Sisco.

Bunel, directeur de la Société d'Indochine de Films, et Luciani, administrateur des Services civils, détaché à la censure, avaient fait un film intitulé « Documents » dans lequel la France était ridiculisée en comparaison de l'Allemagne et ils avaient fait de la propagande pro-nazie chez les autochtones.

Ces affaires passent sous l'inculpation d'atteinte à la Sûreté extérieure de l'État.

LA SESSION DE JUILLET DE LA COUR DE JUSTICE D'INDOCHINE (Le Populaire d'Indochine, 16 juillet 1948)

PARIS. — Voici	la	composition	du	rôle	de	la	cour	de	Justice	d'Indochine	pour	la
session de juillet :		•										

— Mercredi 21 juillet : affaire Bunel et Luciani,	défenseurs Mes R	ibet et Sisco

Deux acquittements à la Cour de justice d'Indochine (*Le Populaire*, 23 juillet 1948)

MM. Luciani, administrateur des services civils en Indochine, et Bunel, directeur de la Société indochinoise Films et Cinéma de Hanoï, ont comparu devant la cour de justice

d'Indochine sous l'inculpation d'atteinte à la sûreté extérieure de l'État, pour avoir participé au montage et à la projection en Indochine, en 1941, d'un film dont l'accusation a pu dire qu'il tendait à faire perdre la face à la France vaincue et que sa projection devant un public d'Annamites, de Chinois et d'Hindous ne pouvait que nuire au prestige français.

Après plaidoiries de Me Ribet et Sisco, les deux accusés ont été acquittés.

AEC 1951-1051 — Indochine films et cinémas (I.F.E.C.),

183, rue Catinat, SAIGON (Sud Viet-Nam).

Bureau: 74, rue Saint-Lazare, PARIS (9e)[= Bq franco-chinoise].

Capital. — Société anon., fondée en 1923, 6 millions de piastres en 600.000 act.

Dividendes. — 1947 : 2 p. 25 ; 1948 : 3 p.

Objet. — Tout ce qui concerne le cinéma. La société exploite par elle-même ou contrôle des salles de représentation en Indochine.

Agences. — Hanoï (31, boulevard Henri-Rivière), Haïphong (rue Paul-Bert), Pnom-Penh (rue Armand-Rousseau).

Conseil. — MM. Charles Furiet [Bq commerciale africaine], présid. honoraire ; René Bousquet [Bq Indoch.], présid. ; Édouard Catalogne [Bq Indoch.], Paul Gannay [Bq Indoch.], Marc Bénignus [Bq franco-chinoise], Henri Rolloy [Bq Indoch.], Jacques Cazaux ²¹, Philippe Dupéron [Bq frco-chinoise], Jean Maxime-Robert [Bq Indoch.], admin.

INDOCHINE FILMS ET CINÉMAS

(L'Information financière, économique et politique, 28 novembre 1951)

Après examen des comptes de l'exercice 1950. le conseil d'administration envisagerait de proposer à l'assemblée générale des actionnaires, qui se tiendra au mois de décembre à Saigon, la mise en paiement d'un dividende de 3 piastres

INDOCHINE FILMS ET CINÉMAS

(L'Information financière, économique et politique, 14 octobre 1952)

La Société Indochine Films et Cinémas a décidé la mise en paiement pour 1 exercice 1951 d'un dividende qui s'élève après impôts à :

1. C. .\$ 4.506 par action nominative, I. C. 8 4.456 par action au porteur.

Le paiement se fera contre remise du coupon n° 24 à partir du lundi 27 octobre 1952. Il sera effectué en piastres aux guichets de la Banque de l'Indochine à Saigon, et en francs au cours du jour aux guichets de la Banque de l'Indochine à Paris, Bordeaux et Marseille. ainsi qu'à la Banque franco-chinoise à Paris.

²¹ Jacques Cazaux : probablement l'ancien contrôleur de l'audit de la Banque de l'Indochine, commissaire aux comptes du Crédit hypothécaire de l'Indochine (*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 29 septembre 1934) et de Indochine Films et cinémas (*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 12 octobre 1935).

À distinguer de son homonyme, inspecteur des colonies, secrétaire général de la Banque de Madagascar (1926), dir. des Finances de l'AEF (1934-1937), puis (1939-1940) dir. p.i. des Finances de l'IC, poursuivi en novembre 1940 par Decoux pour contact avec le consul britannique à Saïgon, expulsé, interné à Vals-les-Bains le 9 juin 1941, libéré en septembre suivant. Rallié à la France libre. Père du préfet Yves Cazaux (1909-1999).

INDOCHINE FILMS et CINÉMAS (L'Information financière, économique et politique, 7 février 1953)

Le conseil d'administration a décidé la mise en paiement d'un acompte sur le dividende de l'exercice 1952. Cet acompte sera de 5 I.C. \$, soit 4,01 I.C. \$ net, pour les actions nominatives et au porteur.

Le paiement se fera contre remise du coupon nº 25 ou estampillage des certificats nominatifs à partir du 11 février 1953. Il sera effectué en I.C. \$ aux quichets de la Banque de l'Indochine en Indochine et en francs au cours du jour aux guichets de la Banque de l'Indochine à Paris et Marseille ainsi qu'à la Banque Franco-Chinoise à Paris.

Indochine Films et Cinémas (L'Information financière, économique et politique, 18 juillet 1953)

L'assemblée générale ordinaire du 16 juin 1953 a décidé la mise en paiement du solde du dividende de l'exercice 1952 de 5 IC \$, soit ; 4,02 IC \$ net pour les actions nominatives et 3,97 IC \$ net pour les actions au porteur.

Le paiement se fera contre remise du coupon numéro 26 ou estampillage des certificats nominatifs à partir du 27 juillet 1953. Il sera effectué en piastres aux guichets de la Banque de l'Indochine et de la Banque Franco-Chinoise en Indochine, et en francs. au cours en vigueur à la date de mise en paiement ci-dessus, aux guichets des mêmes France.

Dans la Banque de l'Indochine et la piastre (Paris, 1954, pp. 109-110), Arthur Laurent assure que l'IFEC, à travers Films et cinémas d'outre-mer, aurait raflé tous les cinémas du Maroc, lesquels auraient raflé tous ceux d'A.O.F. (sous toutes réserves).

On trouve, en effet, sur l'Annuaire des entreprises coloniales 1951, cette Films et cinémas d'outre-mer comme actionnaire de la Cie générale d'investissements immobiliers Nord-Afrique (COGINA) à Casablanca.

INDOCHINE FILMS ET CINÉMAS (L'Information financière, économique et politique, 25 février 1955)

L'Assemblée générale ordinaire du 15 février 1955 a décidé la mise en paiement du dividende de l'exercice 1953 sur la base de 3 IC\$ par action.

IC-\$ 2.29 net pour les actions nominatives ;

IC \$ 1,95 net pour les actionnas porteur.

Le paiement se fera contre remise du coupon n° 27 ou estampillage des certificats nominatifs à partir du 28 février 1955.

Il sera effectué en piastres aux guichets de la Banque de l'Indochine en Indochine et en francs aux guichets de la Banque de l'Indochine à Paris et à Marseille, ainsi gu'à la Banque Franco-Chinoise à Paris.

INDOCHINE FILMS ET CINÉMAS

(L'Information financière, économique et politique, 16 novembre 1955)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société Indochine Films et Cinémas statuera le 22 novembre 1955, à Saïgon, sur les comptes de l'exercice 1954.

Les résultat de cet exercice s'élèvent à \$VN 6.677.344,50. Le conseil propose à l'assemblée d'effectuer d'importants amortissements et de fixer à 3 \$VN le montant du dividende statutaire et 24 % à titre de superdividende. La mise en paiement aura lieu dès que le transfert aura été autorisé par l'Office des changes vietnamiens.

Une assemblée générale extraordinaire est convoquée pour le même jour. Elle aura à décider du transfert du siège social à Nouméa (Nouvelle-Calédonie).

Indochine films et cinémas (I.F.E.C.)
Desfossés 1956/2239

S.A., 26 octobre 1923.

Siège social : Nouméa (Nouvelle-Calédonie), rue de Verdun.

Bousquet (René)[secr. gén. à la Police sous Vichy, Bq de l'Indochine], 649 (Sté minière intercoloniale, Berberati), 1805 (Caout. Indoch.), 1842 (Manuf. indoch. de cigarettes), 2239 (pdg Indochine films et cinémas).

Bruneel (L.H.)[Belge][%], 807 (pdt Mines d'or de Kilo Moto), 1729 (CAA), 1802 (Frse cult.+ particip.), 1859 (Cie du Katanga), 2239 (Indochine films et cinémas).

Catalogne (Édouard)[1898-1960)[Fils de Jacques Catalogne, député (1902), puis sénateur (1906-1934) des Basses-Pyrénées][Docteur en droit, il entre en 1928 à la Bq de l'Indochine dt il devient dir. adj. en 1947. Son repr. aux ass. de la BPPB, au conseil du Caoutchouc industriel, d'Air Inter (1954)...], 228 (Crédit parisien), 734 (Équatoriale de mines), 1062 (Eiffel), 2239 (Indochine films et cinémas).

Defferrière (Paul)[dir. adj. Bq Indochine], 296 (COGISA), 2239 (Indochine films et cinémas).

Rolloy (Henri)(dir. adj. Bq Indoch.), 735 (Minière de l'Oubanghi oriental), 2239 (Indochine films et cinémas).

Duperon (Ph.)[$^{00}/_{0x0}$][> Créd. hypothécaire Indoch.], 106 (Bq Syrie + Liban), <u>216</u> (dg 1953-67 Bq ottomane), 227 (Bq fr.-ch.), 296 (Cogisa), 364 (Ch. fer Indoch.-Yunnan), 1739 (LUCIA), 1793 (Indoch. forest. allum.), 2239 (Indoch. films+ciné.).

Maxime-Robert (Jean)(ép. Jeannie Cusenier)[Bq Indoch.], 227 (v.-pdt Bq fr.-chinoise), 238 (CFOA), 239 (CFI), 294 (Crédit hypo. Indoch.), 1319 (Indoch. d'élect.), 1361 (Eaux et Elec. de l'Indoch.), 1484 (Salins Midi + Djibouti), 1911 (Cusenier), 1927 (Distill. Indoch.), 2178 (Cenpa), 2239 (Indochine films et cinémas).

Nesty (P.G.), 2239 (Indochine films et cinémas).

Commissaires aux comptes:

Trevidic (P.), 1816 (comm. cptes suppl. Hévéas de Caukhoï), 2239 (comm. cptes Indochine films et cinémas).

Guerrant (R.), 290 (comm. cptes Immob. de l'Indochine), 2239 (comm. cptes Indochine films et cinémas).

Champeix (L.), 2239 (comm. cptes Indochine films et cinémas).

Capital social : 60 MF divisé en 60.000 act. de 100 fr. Le capital de 6 M\$ a été converti en 60 MF en 1955.

en milliers de \$	Bénéfice nets	Dividende total
1945	168	_
1946	2.968	1.318
1947	3.492	1.342
1948	2.769	2.140

1949	3.019	1.599
1950	3.224	2.080
1951	4.216	3.938
1952	7.036	7.001
1953	1.948	2.126
1954	1.976	2.042

INDOCHINE FILMS ET CINEMAS

Société anonyme au capital de 60 millions de francs Siège social : NOUMEA, rue de Verdun (Nouvelle-Calédonie) R.C. Nouméa 1548

AVIS DE REGROUPEMENT DES ACTIONS (L'Information financière, économique et politique, 4 février 1958)

Les actionnaires sont informés que, conformément aux décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 14 juin 1957 et aux délibérations du conseil d'administration en date du 19 décembre 1957, il sera procédé à partir du mardi 11 février 1958 au regroupement des 600.000 actions de 100 francs métropolitains composant le capital social en 12.000 actions de 5.000 francs métropolitains nominal.

Le regroupement s'effectuera par l'échange de 50 actions de 100 francs nominal, coupon n° 30 attaché, contre une action nouvelle de 5.000 francs nominal. jouissance exercice 1956, coupon n° 1 attaché.

Les actions de 100 francs continueront de figurer provisoirement à la Cote des Courtiers en Valeurs mobilières de Paris, ainsi qu'à la Cote officielle de la Bourse de Nantes, où seront également inscrites les actions de 5.000 francs regroupées.

Les demandes de regroupement, appuyées des titres, seront reçues sans frais aux quichets des Etablissements suivants :

- BANQUE DE L'INDOCHINE, 96, boulevard Haussmann, Paris;
- BANQUE FRANCO-CHINOISE, 74, rue Saint-Lazare, Paris.

Les actions de 100 francs non présentées au regroupement à l'expiration d'un délai de deux ans, soit à compter du 12 février 1960, seront frappées des déchéances légales et perdront, en conséquence, leur droit de vote aux assemblées générales et leur droit aux dividendes sera suspendu.

Le conseil d'administration.

INDOCHINE FILMS ET CINÉMAS (L'Information financière, économique et politique, 26 mars 1959)

Les comptes des exercices 1956 et 1957, qui seront soumis aux assemblées convoquées pour le 2 avril à Nouméa, font ressortir les résultats suivants :

Exercice 1956 : bénéfice net de 9.148.409 francs métropolitains. Il sera proposé de répartir un dividende brut de 12 %.

Exercice 1957 : bénéfice net de 576.173 francs métropolitains, que le conseil proposera de reporter à nouveau. Il ne sera donc pas proposé de dividende pour cet exercice.

	માં તે ત્રાપ્ય માં તે ત્રાપ્ય માં તે ત્રાપ્ય માં તે ત્રાપ્ય માં તે માલે માલે માલે માલે માલે માલે માલે માલ
INDOCHII	NE FILMS ET CINÉMAS
AL STATE OF THE ST	S O C I É T É A N O N Y M E U CAPITAL DE 60.000.000 DE FRANCS MÉTROPOLITAINS DIVISÉ EN 12.000 ACTIONS DE 5.000 FRANCS MÉTROPOLITAINS CHACUNE
NUMERO DU CERTIFICAT 167	Statuts déposés chez M° LESERVOISIER, NOTAIRE A SAIGON et chez M° RIEU notaire à NOUMÉA NOMBRE D'ACTIONS
	SIège Social à NOUMÉA (Nouvelle Calédonie) REGISTRE DU COMMERCE: NOUMÉA 1548
CERTIFICAT D'INSCRIPTION	D'ACTIONS NOMINATIVES DE 5.000 FRANCS MÉTROPOLITAINS entièrement libérées
COMMAN INCOMENT FIRM TO CHIMMAN ROOMS FIRM T	inscrit sur les
Registres de la Société pour Actions entièrem libérées dont les numéros UN ADMINISTRATEUR,	ss sont indiqués ci-dessous. Jouissance du 19 (coupon nº) Du conseil, D'administration Le 19

Coll. Serge Volper

INDOCHINE FILMS ET CINÉMAS

Société anonyme

Capital : 60.000.000 de francs métropolitains divisé en 12.000 actions de 5.000 fr. métropolitains chacune

Statuts déposés chez Me Leservoisier, notaire à Saïgon, et chez Me Rieu, notaire à Nouméa

Siège social à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) Registre du commerce : Nouméa 1548

CERTIFICAT D'INSCRIPTION D'ACTIONS NOMINATIVES de 5.000 fr.
MÉTROPOLITAINS
entièrement libérée
MORAX, Impr. Paris

Who's who, 1971:

Dior (Jacques): Indochine films et cinémas...